



**VAL D'YERRES  
VAL DE SEINE**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

---

*Conseil communautaire du 15 octobre 2024  
À Montgeron*

PROCÈS-VERBAL

*(La séance du Conseil communautaire est ouverte sous la présidence de M. Olivier CLODONG, à 19 h 08, dans l'attente de l'arrivée de M. François DUROVRAY.)*

**M. CLODONG.**- Je vous propose d'ouvrir la séance.

*(M. Clodong procède à l'appel nominal.)*

*M. CARRÈRE a donné pouvoir à Mme COTTE.*

**M. CLODONG.**- Le quorum est atteint.

► **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

*(M. Gilles CARBONNET est désigné secrétaire de séance.)*

► **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 AVRIL 2024**

*(Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé au vote à main levée sur l'approbation du procès-verbal du 4 avril 2024, qui est adopté à l'unanimité.)*

► **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**M. CLODONG.**- Avez-vous des questions sur ces décisions ?

*(Il est procédé au vote à main levée sur les décisions, qui sont adoptées à l'unanimité.)*



**II. RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DE UCPA CONCERNANT L'EXPLOITATION ET L'ANIMATION DES TROIS CENTRES AQUATIQUES**

**M. ALLOUCH.**- Vous avez tous et toutes lu attentivement le rapport d'activité de UCPA. Le passé est lié au présent et à l'avenir. On n'est pas forcément en accord complet avec ce qu'écrit UCPA dans son rapport d'activité, s'agissant notamment des travaux inhérents à la DSP qui lui a été confiée. Il ne vous aura pas échappé que le délégataire n'est plus UCPA mais maintenant RECREA.

Le rapport d'activité d'UCPA 2023 marque beaucoup d'incohérences. L'idée est de prendre acte qu'ils ont écrit ce rapport sur lequel nous ne sommes pas d'accord, sachant qu'il n'y a pas de vote formel sur le sujet. Je vous en parle de cette manière parce que c'est consécutif de ce que nous vivons aujourd'hui avec RECREA, notamment avec la multiplication de fermetures de certains bassins, que ce soit à Boussy, à Yerres ou à Draveil.

Avec le président, entre le moment où ils prennent la délégation et le mois d'avril-mai, les choses se passent comme elles doivent se passer, mais elles commencent à se corser très sérieusement aux alentours du mois de mai. Des tensions se font jour avec le président de RECREA. J'ai eu une première réunion en visio avec lui pour lui signifier le fort mécontentement de la part des usagers et de nous-mêmes qui sommes les représentants des usagers. La réunion ne s'est pas très bien passée en visio avec le président Gilles SERGENT. Dans les semaines qui ont suivi, le président DUROVRAY a eu une autre réunion en visio avec lui et cela ne s'est pas mieux passé.

Nous avons commencé à ouvrir des pistes d'amélioration car il ne s'agit pas de voir tout au long de la délégation les bassins se fermer les uns après les autres et d'avoir un mécontentement insupportable pour les usagers et pour les élus que nous sommes parce que tout nous remonte au quotidien sur les fermetures.

Au prochain conseil communautaire vous sera proposée une délibération qui vise à partager les dépenses en investissements entre RECREA et l'Agglomération. Nous considérons qu'UCPA n'a pas suffisamment bien entretenu le matériel qui lui a été confié pendant cinq ans. Nous sommes en train de regarder comment nous retourner contre UCPA et en même temps dire à RECREA de faire les travaux. Eux considèrent que c'était à UCPA de le faire.

Nous avons échangé. Ce sont des sommes pour l'Agglomération. Il vous sera présenté au mois de décembre un plan de financement et de répartition des charges inhérentes à l'Agglomération et à RECREA.

Dans le même temps, des pénalités sur RECREA commencent à tomber. Nous avons fait une visite à Draveil à la fin de l'été pour voir comment les choses se déroulaient parce qu'il y avait au début de sérieuses problématiques liées au nettoyage et à la propreté, ce qui semble être en amélioration - c'est ce que nous avons constaté - mais cela n'a pas empêché les fermetures des bassins de manière régulière.

Ce sont des choix budgétaires puisque nous n'avons pas forcément l'argent. Il a donc fallu que l'administration y travaille, que l'on négocie avec RECREA pour prendre en charge les différentes réparations, ce qui devrait faire baisser drastiquement le nombre de fermetures des piscines du Val d'Yerres - Val-de-Seine.

Dans le même temps, nous remettons au goût du jour quelque chose que je ne connaissais pas mais qui semblait plutôt bien fonctionner, à savoir une instance piscine par piscine qui permet d'organiser des échanges objectifs entre les usagers au sens large du terme, que ce soit les associations ou les représentants d'usagers, l'Agglomération ou le délégataire. La première réunion se tiendra le 7 novembre à Yerres. Ensuite elle se passera à Draveil en décembre, puis à Boussy en janvier. Nous continuerons à tourner ainsi tant qu'ils n'apporteront pas la satisfaction exigée par l'Agglomération et par les usagers.

**M. CLODONG.**- Merci. Je sais qu'un certain nombre de rapports ont été vus avec l'opposition pour que le point soit sans débat, mais peut-être y a-t-il des prises de parole.

**Mme CIEPLINSKI.**- Merci pour la transparence sur la situation. En effet, les usagers nous remontent tous les jours leurs insatisfactions depuis plusieurs mois. Vous savez quelle a été la position du groupe RGE sur cette DSP à RECREA, on ne va donc pas refaire l'histoire, ce n'est pas l'objet aujourd'hui. Nous entendons qu'il y a des mesures et nous serons très vigilants quant aux dépenses des deniers publics et au fait d'obtenir la qualité pour les usagers.

**M. CARBONNET.**- Il serait intéressant et même important par rapport à la contestation de la Communauté d'Agglomération notifiée dans le livret d'inclure le paragraphe en haut de la page 10 dans la délibération qui indique que la maintenance et la conduite des installations lors des visites périodiques n'a pas été clairement effectuée ou mal effectuée par du personnel non formé.

**M. ALLOUCH.**- Peut-on prendre l'amendement ?

**M. CARBONNET.**- Je propose que politiquement on écrive les choses. C'est plutôt une bonne idée. Même s'il n'y a pas de délibération ni de vote, il peut être bien de rajouter cet élément dans le donné acte.

**M. GAUDUFFE.**- Avant d'aborder le fond du sujet, je voudrais parler d'une question de forme. Nous nous sommes réunis en commission ressources, nous étions six élus. Sur les six élus, il y avait trois Yerrois. On peut en tirer un motif de satisfaction pour nous, mais j'en retiens surtout un

motif d'insatisfaction. On devait traiter de deux points dans cette commission et les discussions qui ont eu lieu méritaient d'être posées sur la place. Je regrette que l'on ne soit pas plus d'élus à participer aux travaux des commissions. Je comprends que ce n'est pas lié uniquement à la commission ressources et que d'autres commissions sont dans le même cas.

Une fois que l'on a pointé le manque d'assiduité de nos collègues aux commissions, je voudrais en venir au fond et vous rendre compte des échanges qui ont eu lieu dans cette commission car ils me semblent porteurs de sens et d'amélioration pour l'avenir.

Merci d'avoir exposé le sujet en disant que le problème financier faisait l'objet de négociations entre les deux délégataires, que le partage des investissements était discuté, car ce sont des points indispensables. Il ressort des discussions de la commission qu'un autre point est important, celui du suivi des délégataires et des délégations de service.

Jusqu'à quel point la Communauté d'Agglomération ne devrait-elle pas assurer un suivi du niveau de service des équipements, de l'état des équipements, de la maintenance des équipements ? Nous avons compris dans le cadre de notre commission que cette activité était exercée au cours des dernières années et que pour des questions de manque de personnel, de manque de ressources, de manque de compétences cela n'est plus fait ces dernières années.

Visiblement il y a une déperdition d'énergie, une déperdition de qualité de service liée au manque de personnel. On a évoqué le sujet puisque, dans les deux points discutés en commission, l'un était celui dont on discute là, qui est inscrit à l'ordre du jour, et l'autre portait sur le tableau des grades et emplois. Nous faisons tous le constat des difficultés à recruter. Nous vivons une situation de pénurie.

Malgré tout, il ressort des discussions que pour l'avenir on devrait peut-être au niveau Communauté d'Agglomération faire un effort sur les ressources que nous mettons sur le suivi des équipements, sur la maintenance des équipements, de manière à ne pas accorder une délégation à l'aveugle mais aussi assurer un contrôle qualité, un suivi des risques, si l'on veut parler de contrôle, qui nous permettrait sûrement de ne pas attendre la fin d'un contrat de délégation pour s'apercevoir que des choses ne vont pas.

*(M. Colas entre en séance.)*

**M. ALLOUCH.**- Je vais tout de suite apporter les premiers éléments de réponse pour partager le constat sans se cacher derrière son petit doigt.

S'agissant de l'utilisation de données des délégations à l'aveugle, je la récusé fortement. Un travail est fait par les services et absolument rien n'est donné à l'aveugle ni à qui que ce soit. Il y a eu un travail assez conséquent d'analyse des offres, que ce soit sur la précédente délégation ou sur la délégation actuelle. Mais vous savez comment cela se passe, avec une délégation on a parfois de bonnes surprises comme de mauvaises surprises.

S'agissant du suivi des bâtiments des délégations, en lien avec le travail que je peux effectuer avec mon collègue vice-président en charge des travaux et président de la séance aujourd'hui, ces travaux doivent être effectués en lien avec les services.

Qu'il y ait des besoins spécifiques à l'Agglomération du Val d'Yerres Val-de-Seine en termes de RH, on ne va pas dans se mentir, dans nos collectivités nous sommes tous là-dessus. Nous devons collectivement progresser et avec mon collègue en charge des travaux nous nous attelons à

trouver les solutions, que ce soit sur les piscines comme sur le conservatoire, les salles de spectacles ou d'autres bâtiments intercommunaux gérés en régie.

**M. GAUDUFFE.**- Merci pour votre réponse. Mon sujet n'était pas tant sur l'analyse des offres, mais bien sur la partie suivi de la délégation en termes de maintenance et de niveau de qualité des équipements. Sur l'analyse des offres, le sujet n'avait pas été abordé en commission.

**M. CLODONG.**- Je vous propose d'intégrer dans la délibération le paragraphe cité par Gilles CARBONNET et ensuite de donner acte que vous avez bien reçu et bien lu le rapport d'activité 2023 de l'UCPA.

*(Il est donné acte à l'unanimité.)*

### III. RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ASSAINISSEMENT ET LA GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES POUR L'ANNEE 2023

---

**M. COLAS.**- Évidemment, vous avez toutes et tous lu avec beaucoup d'attention, et je vous en remercie, le rapport d'activité pour l'année 2023.

En dehors de l'action régulière du SyAGE, l'année a été marquée notamment par la priorité donnée à la mise en œuvre sur tout le secteur assainissement, en ce qui concerne l'ensemble des communes de notre intercommunalité, des travaux liés à la baignabilité de la Seine dans la perspective des Jeux Olympiques.

Depuis 2019, le SyAGE faisait partie des partenaires engagés pour permettre la baignabilité de la Seine et à cet effet il a été amené à se décupler pour réaliser les contrôles et des mises en conformité. J'en profite pour vous dire que les mises en conformité des bâtiments publics en maîtrise d'ouvrage déléguée au profit du SyAGE par les communes commencent à s'engager.

Pour ce qui concerne plus particulièrement le territoire du Val d'Yerres Val-de-Seine, plusieurs opérations d'envergure ont été achevées ou engagées sur l'exercice 2023 - je pense notamment au démarrage dès janvier 2023 des travaux de confortement de la digue de la Fosse aux carpes. Cette digue appartient à la Région et la gestion a été transférée au SyAGE au titre de la compétence GEMAPI. Lorsque nous avons récupéré la gestion, nous nous sommes aperçu que cette digue était extrêmement fragile, menaçant en cas de rupture de submersion un quartier de 1 700 habitants à Draveil. C'est la raison pour laquelle ces travaux ont été engagés de façon prioritaire pour permettre de protéger le quartier dès la saison de crue 2023.

Des travaux d'envergure se sont achevés sur la ville d'Yerres autour de la gestion des eaux pluviales. Nous avons poursuivi les programmes pluriannuels engagés sur les gestions d'inondations d'eaux pluviales sur un certain nombre de communes de notre agglomération, notamment Montgeron où s'est engagé un beau chantier dont nous aurions dû constater l'aboutissement samedi dernier. Il se trouve que ce que nous aurions dû observer avec Sylvie CARILLON était sous l'eau, c'est la réouverture du ru de la Navette à Montgeron, chantier très important et assez illustratif des actions que nous essayons de conduire au SyAGE, qui combinait des enjeux de gestion des milieux aquatiques – il s'agissait de rouvrir un ru qui avait été busé - de restauration des zones humides, de biodiversité et de fonctionnalités hydrauliques de ce ru et, en même temps, de répondre à une problématique d'inondations pluviales, puisque ce ru busé est l'exutoire du bassin versant des Roches, bassin conséquent qui concerne Montgeron et Yerres. Toutes les eaux de pluies se déversaient sur ce point bas de la commune de Montgeron et provoquaient à chaque orage des inondations pour un certain nombre d'habitations. Nous avons

eu une forte pluviométrie, des orages assez puissants durant l'été et nous avons pu constater que les travaux ont donné satisfaction.

Je parlais tout à l'heure d'un grand programme eaux pluviales, il se combine à d'autres interventions sur le réseau avec notamment la création ces dernières années d'ouvrages de stockage qui permettront, je l'espère, pour les épisodes les moins exceptionnels, de résoudre ce problème récurrent d'inondations pluviales.

Nous avons également conduit des études qui nous permettront d'engager les travaux liés à la renaturation et à l'abaissement du barrage de Céravennes sur la commune de Yerres et l'abaissement du seuil de Rochopt sur les communes d'Épinay-sous-Sénart et Boussy-Saint-Antoine.

Par ailleurs, l'année 2023 a vu avancer les travaux de révision du schéma d'aménagement de gestion des eaux. Vous avez d'ailleurs été amenés à vous prononcer sur la révision de ce schéma à l'échelle du bassin versant Yerres Seine. Ce SAGE devrait être adopté définitivement après enquête publique courant 2024. L'année 2023 – nous en avons malheureusement vu ces jours derniers l'utilité – a permis d'instrumenter le territoire du bassin versant ; 40 stations de mesure des débits de la pluviométrie et des hauteurs d'eau ont été déployées par le SyAGE sur l'ensemble du bassin versant, sur l'Yerres et ses affluents. Il faut avoir à l'esprit, alors que nous sortons d'un épisode de crue, que la basse vallée de l'Yerres à laquelle nous appartenons est l'exutoire d'un bassin versant qui représente 10 % du territoire de l'Ile-de-France. C'est 120 communes, un petit morceau d'Essonne et un petit morceau du Val-de-Marne et un très gros morceau de Seine-et-Marne.

Ce qui explique la crue que nous avons vécue, c'est que toute l'eau (des cumuls en 24 heures de l'équivalent d'un mois de pluie, 60 millimètres d'eau), soit 10 % du territoire de la région Ile-de-France, arrive à un moment chez nous. D'où notre sensibilité aux phénomènes de crues. Ayez à l'esprit qu'un millimètre d'eau, cela veut dire un litre d'eau par mètre carré. Quand il tombe en 24 heures 60 millimètres d'eau sur le bassin versant, cela veut dire qu'il est tombé 60 litres par mètre carré. Si vous multipliez par les dizaines de milliers d'hectares du bassin versant, vous comprenez la raison pour laquelle en fond de vallée nous avons été inondés.

J'ajoute que l'épisode a été tel que les inondations n'ont pas été exclusivement subies par notre territoire. On a assisté à énormément d'inondations, soit inondations fluviales par débordements de cours d'eau soit par du ruissellement agricole en Seine-et-Marne avec beaucoup de dégâts notamment sur des affluents de l'Yerres.

Enfin, l'année 2023 a été celle d'un contrôle de la Chambre régionale des comptes sur la gestion du SyAGE qui portait sur la gestion des exercices 2016 et suivants. Les conclusions ont été examinées en comité syndical au mois de juin dernier. Ce contrôle, au-delà des recommandations traditionnelles, dresse un constat de bonne santé financière de cet établissement dont nous sommes le principal contributeur, puisque les contributions appelées par le SyAGE sur notre intercommunalité se sont élevées en 2023 à 9 310 000 €, au titre de la GEMAPI pour 2,3 M€, au titre de la gestion des eaux pluviales pour 6,9 M€ et au titre de la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux pour 48 127 €.

**M. CLODONG.**- Merci. Des prises de parole ?

**Mme CIEPLINSKI.**- Il s'agit ici du rapport d'activité 2023, mais l'actualité met tristement en exergue l'utilité des travaux qu'effectue le SyAGE. Si le ru de la Navette n'a pas été inauguré

samedi dernier, c'est parce qu'il a été baptisé et qu'il a fait son effet en absorbant sans doute une partie des crues suite aux dégâts provoqués par la tempête Kirk.

Je pense d'abord à toutes les familles et à toutes les personnes qui ont subi les conséquences de ces inondations et de ces crues. J'espère qu'il y aura une reconnaissance de catastrophe naturelle.

C'est une fois de plus la preuve que le dérèglement climatique provoque des catastrophes naturelles maintenant, pas dans dix ans, pas en 2030. C'est maintenant que l'on fait face aux difficultés et aux conséquences du dérèglement climatique qui s'accélère.

Cela veut dire qu'il faut redoubler d'énergie et de volontarisme sur la lutte contre le dérèglement climatique et l'adaptation de notre territoire, les efforts de résilience du territoire.

A ce titre, l'ensemble des conseillers de l'Agglomération ici présents - nous l'avions réclamé à cors et à cris - devait avoir un point d'avancement du plan climat air énergie territorial en commission élargie le 4 juillet dernier. Nous l'avons attendu, réclamé pendant des mois. Nous étions satisfaits de pouvoir faire un point d'avancement sur l'ensemble de ces actions tellement nécessaires pour notre territoire, mais cela a été reporté pour cause de dissolution de l'Assemblée.

Je ne vois pas bien ce que la dissolution de l'Assemblée provoque à ce point pour reporter de plusieurs mois cette commission élargie. Je crois qu'elle aura lieu le 15 novembre. J'espère que, quels que soient les événements, on la tiendra cette fois-ci. C'est le vœu que je veux exprimer lors de cette prise d'acte du rapport.

Encore une fois, bravo à toutes les équipes du SyAGE qui font un travail très utile et nécessaire pour nos territoires.

**M. CARBONNET.**- Je reprends les propos de ma collègue pour transmettre les remerciements des habitants du quartier qui ont été très reconnaissants des travaux qui ont été faits sur le ru de la Navette, ce qui leur a évité sur l'épisode pluvieux et très violent d'être inondés et également lors de la crue. Je vous transmets donc les remerciements des habitants et les remerciements quant à l'ouverture des cônes de vue qui a été aussi appréciée.

**M. CLODONG.**- Je m'associe aux remerciements de Gilles CARBONNET.

**M. DONEKOGLU.**- J'ai bien compris qu'il s'agit du rapport 2023, mais je voudrais évoquer un point sur lequel j'ai une interrogation.

Un certain nombre de personnes m'ont remonté des situations un peu compliquées à Vigneux-sur-Seine. Cette année, en février 2024, nous avons voté une délibération en Conseil municipal sur l'attribution des responsabilités des bassins de rétention du clos de la Régale à Vigneux-sur-Seine.

Ces responsabilités portaient du fond des bassins à la surface des bassins. L'entretien des fonds de bassins revient au SyAGE. Nous avons discuté de cette délibération puisque nous avons souvent des problèmes d'inondation dans ce quartier. Nous avons expliqué les problèmes. Les bassins fonctionnent de la manière suivante : vous avez un certain nombre de bassins en amont, en aval et entre chaque bassin vous avez des canaux de déversement des eaux qui vont des bassins en amont vers les bassins plus bas. Sauf que ces fameux canaux sont sous-dimensionnés, ce qui occasionne des débordements qui, à leur tour, occasionnent des inondations sur le bas du quartier, endommageant des maisons et la voie publique.

Après toutes ces délibérations, toutes ces discussions, nous avons choisi la prudence. Nous n'avons pas voté cette délibération. Nous avons préféré nous mettre en position d'abstention. Cela fait maintenant un an, mais depuis on ne voit aucune intervention, aucun entretien. Je signale que le dernier bassin le plus bas c'est « Jurassic Park » avec une végétation folle, sans aucun entretien.

Nous aimerions savoir comment sont déterminées les priorités sur vos interventions et comment vous intervenez.

**M. COLAS.**- Pour ce qui concerne la commission élargie relative au point d'étape sur le PCAET, j'entends qu'elle se tienne bien le 15 novembre. J'ai fait part de ma disponibilité pour ce faire. Je m'associe aux remerciements qui ont été adressés aux équipes du SyAGE qui ont été particulièrement mobilisées sur cet épisode de crue.

Pour ce qui concerne le dossier spécifique du clos de la Régale, j'ai en mémoire que nous avons délibéré il n'y a pas si longtemps au SyAGE. En fait, ce sont des ouvrages communaux qui ont été créés non pas par le SyAGE mais par l'aménageur dans le cadre d'une ZAC et dont la gestion a été confiée peut-être juste avant l'été. Que le Conseil municipal de Vigneux ait délibéré il y a plus longtemps que cela, c'est possible, moi je vous parle du moment où j'ai signé pour intégrer, après délibération du bureau syndical, les dix bassins dans le périmètre d'intervention du syndicat. J'ai en tête que c'est récent, cela doit dater de juste avant l'été.

N'étant pas hydraulicien, je ne peux pas répondre sur le calibrage des réseaux ni même d'ailleurs sur la nature des interventions programmées. En revanche, je peux vous inciter à solliciter directement - je le ferai mais au cas où cela venait à m'échapper d'ici demain - mon directeur de cabinet au SyAGE afin que les éléments de réponse puissent vous être apportés.

J'ai la certitude que nous avons récupéré la gestion de ces bassins très récemment et j'ose espérer, mais généralement c'est le cas, que nous ne les aurions pas récupérés si des défauts fonctionnels avaient été identifiés. Je vais le faire expertiser.

**M. DONEKOGLU.**- C'est pourtant un vieux dossier et les inondations sont intervenues à plusieurs reprises.

**M. COLAS.**- Oui, mais vous avez compris que je n'ai récupéré le dossier qu'il y a quelques semaines.

**M. DONEKOGLU.**- Entre la délibération et votre signature, c'était il y a combien de temps ?

**M. COLAS.**- Il me semble que l'on a délibéré au bureau syndical au printemps dernier sur l'intégration. Je parle sous le contrôle de Gilles CARBONNET qui, comme d'autres, fait partie du Bureau. Pour moi c'est récent.

**M. CLODONG.**- Merci pour ces explications. Je propose de donner acte.

*(Il est donné acte à l'unanimité.)*

#### I - RAPPORT D'ACTIVITE 2022-2023 DE LA SOTHEVY CONCERNANT LES SALLES DE SPECTACLES

**M. ALLOUCH.**- Nous avons bien échangé en commission il y a deux ou trois semaines. Nous allons regarder les spectacles les uns après les autres et chacun d'entre vous pourra donner une appréciation de chaque spectacle qui a été programmé.

92 spectacles ont obtenu un taux de fréquentation de 85,65 %. Les abonnements sont en hausse de près de 21,36 %. On note un résultat net négatif cette année de 52 000 € du fait du nombre de

spectacles, j'imagine du fait de décalages et de déprogrammations liés à la crise Covid-19 et à l'augmentation des différentes charges, que nous connaissons toutes et tous.

**Mme CIEPLINSKI.**- L'Agglomération de neuf communes a donné par contrat de DSP de cinq ans la programmation culturelle de sept salles, ainsi que la gestion et l'exploitation technique de deux salles en propre.

La mutualisation des efforts des villes dans le cadre de l'intercommunalité permet aux plus petites de nos villes d'accéder à une programmation qu'elles ne pourraient pas s'offrir. Cette mutualisation au sein de l'Agglomération est quelque chose de très positif.

Vous le savez, mon groupe émet des réserves sur cette DSP depuis des années et ce n'est pas une position de principe, mais une question de priorité d'allocation de l'argent public dans le cadre de la politique culturelle : quel type de politique culturelle on soutient et on promeut pour nos villes.

La SOTHEVY est une entreprise privée de 15 salariés permanents qui exploite techniquement deux salles et qui assure la programmation de sept. Elle a programmé 99 spectacles sur la saison, soit une moyenne de 14 spectacles par salle, par an et est évaluée sur des critères d'équilibre économique, de taux de remplissage, de respect d'un minimum de mises à disposition en gratuité. Elle est finalement peu évaluée sur son action culturelle, sans doute pourtant le chapitre le plus intéressant de la page 94 du présent rapport.

La société commerciale obtient la moitié de ses recettes par les ventes de billetterie, les locations de salles, y compris à nos associations, les partenariats et les recettes du bar et pour l'autre moitié par notre subvention publique de 1 277 405 € par an.

Alors oui, on peut légitimement se demander si un autre mode de gestion n'encouragerait pas à développer davantage les liens avec les artistes du territoire, avec les associations locales, avec les publics les plus éloignés de la culture, à développer davantage les événements culturels hors les murs, avec une programmation plus diverse, et à développer cette action culturelle notamment avec les établissements scolaires dont quelques uns figurent dans ce dernier chapitre, mais aussi avec les centres de loisirs et les espaces jeunesse du territoire.

Sous condition de la volonté des villes d'optimiser ce que peut apporter la mutualisation au niveau communautaire pour leurs propres politiques culturelles, une première étape qui ne modifie pas le mode de gestion pourra être d'introduire d'autres indicateurs d'évaluation plus qualitatifs que le taux de remplissage, pour vérifier que ce n'est pas le même petit nombre de happy few privilégié qui bénéficie de la programmation dite culturelle de variété de notre Agglomération.

**M. ALLOUCH.**- Il faut effectivement regarder sur le rapport d'activité ce que l'on pourrait améliorer pour avoir une lecture un peu plus large. Mickaël DAMIATI répondrait mieux que moi sur le fond et sur le choix notamment de DSP. Il est vrai aussi, ce que l'on se disait lors de la commission, que c'est un échange avec les maires et les élus à la culture où la programmation culturelle se fait avec la SOTHEVY en lien avec la programmation municipale. C'est là où il peut y avoir un biais de lecture si l'on ne regarde que la SOTHEVY. Dans le même temps, il faut regarder ce que font les communes sur leur territoire sur leurs propres programmations culturelles et sur leurs propres animations culturelles qui sont parfois en lien ou pas avec ce qui est fait par la SOTHEVY. Cela se regarde aussi à l'aune de ce que fait chaque commune:

**M. CLODONG.**- Deux éléments de réponse corroborent ce que Damien vient de dire. D'abord, il y a un travail collaboratif très important entre les adjoints à la culture, les services culturels des

différentes communes et la SOTHEVY, notamment au moment du choix de la programmation. Les communes ont la possibilité de faire valoir les choix ou les orientations qu'elles souhaitent donner à la saison culturelle dans leurs salles.

Deuxième point, il y a une vraie recherche d'équilibre. L'idée c'est que tout le monde puisse avoir le spectacle qui lui corresponde dans l'ensemble de nos salles.

Troisième point, je ne suis pas tout à fait d'accord avec votre remarque sur les happy few. Je vais quelquefois à l'accueil ou à la sortie des spectacles et je vois des gens très différents et des personnes qui viennent d'ailleurs de toutes nos villes, et même de plus loin, qui viennent à un spectacle, deux spectacles et d'autres spectacles suivants. Je vois des spectateurs très différents de séance en séance.

Je vous propose de donner acte.

*(Il est donné acte à l'unanimité.)*

#### IV. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

---

**Mme COTTE.**- Il s'agit de présenter le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable sur l'exercice 2023.

Pour rappel, l'exercice 2023 est le dernier exercice pour lequel nous avons deux délégataires ; Veolia sur Draveil et Suez pour les huit autres communes de la Communauté d'Agglomération. De ce fait, je veux remercier les services pour la qualité de la synthèse qui vous a été proposée dans les documents qui vous ont été adressés, aussi bien en perspective des commissions que de ce conseil puisque je vous laisse mesurer le travail de synthèse et de compilation que ce rapport a nécessité de la part des services.

Que s'est-il passé sur nos 540 kilomètres de réseaux sur 2023 ?

Nous avons d'abord constaté un programme de renouvellement qui a conduit à renouveler 0,67 % des canalisations. C'est un taux un peu inférieur à la moyenne des cinq dernières années qui s'élevait à 0,89 %. On observe des disparités entre communes qui ne doivent pas vous choquer, mais qui sont la résultante des besoins des taux de renouvellement antérieurs et des accidents éventuels sur les réseaux. C'est donc une moyenne, une pondération qui s'adapte pour chaque commune.

Nous avons sur notre Communauté d'Agglomération un taux de rendement qui est bon, voire très bon puisque selon les communes il va de 87 % à plus de 91 %. Il est bon par rapport aux exigences de la loi de Grenelle 2 qui demande un taux de rendement au moins de 72,84 % pour les Communautés d'Agglomération de notre strate.

Outre le fait que les oscillations de ce taux de rendement sur les dernières à année pour Draveil peuvent questionner, ce n'est pas à mon sens le critère le plus pertinent pour mesurer la qualité de notre réseau ; il suffit qu'il y ait de gros consommateurs sur le territoire par exemple pour que les taux soient en quelque sorte faussés et que l'on ait une décorrélation entre le rendement et les pertes.

S'agissant de l'indice linéaire de perte, il faut avouer que nous n'étions pas très bons sur l'exercice 2023. Hormis Draveil qui s'en sort très bien avec un ILP de 4,52, alors que l'exigence pour une

zone urbaine est de 7, les autres communes ne sont pas bonnes du tout et Vigneux, avec 1,50 de taux d'ILP, a un score très mauvais.

Pour rappel, SAUR a promis de porter ses efforts particulièrement sur ce point puisqu'il nous promet un ILP de 5,7 en fin de contrat compte tenu de la marche à franchir.

Nous avons pu constater que les recherches de fuite n'étaient pas satisfaisantes sur les contrats. 5,5 kilomètres sur 140 ont été auscultés à Draveil et sur les communes pour lesquelles Suez était délégataire. 39 kilomètres seulement sur les 400 ont été systématiquement auscultés, ce qui marque d'ailleurs un relâchement par rapport aux 91 kilomètres auscultés par Suez sur l'exercice 2022. Petite incise : SAUR promet d'ausculter 100 % du réseau tous les ans.

Sur le plan de la qualité de l'eau, les résultats sont très satisfaisants puisque les taux de conformité microbiologiques sont de 100 % et que le taux de conformité physicochimique est très bon également, sachant que les analyses physicochimiques ont montré une non-conformité sur la commune de Crosne, laquelle a permis de détecter un branchement au plomb qui bien sûr a été remplacé.

S'agissant de la gestion des abonnés, nous pouvons constater un taux d'impayés d'une moyenne de 1,50 % sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération avec des disparités importantes entre communes, disparités qui ne sont pas nécessairement corrélées à l'état social de chacune des communes concernées.

Un tableau vous présente un certain nombre d'indicateurs économiques. Les résultats ne sont pas fameux mais ils s'expliquent d'une part par la hausse du coût d'achat de l'eau en gros et d'autre part par les dépenses d'exploitation et le coût des travaux. Il s'avère en effet que, suite aux crises générées par le Covid-19 et par le conflit russo-ukrainien, on avait observé une forte hausse du coût des matériaux. Les prix se sont un peu calmés sur l'exercice 2023, mais pas suffisamment pour revenir à un niveau satisfaisant par rapport à l'avant inflation.

Nous avons deux petits sujets concernant la clôture des anciens contrats de délégation. Le premier concerne le solde de fin de contrat des délégations. S'agissant du contrat Veolia pour Draveil, le solde est positif au profit de la Communauté d'Agglomération à hauteur de plus de 93 000 €. Pour le contrat de Suez, le solde est positif en fin de contrat à hauteur de plus de 51 000 €. Conformément à ce qui était convenu dans les contrats de délégation précédents, notamment dans les avenants de clôture, ces soldes positifs sont à revenir à la Communauté d'Agglomération.

Enfin, une question portait sur les transferts de frais de remboursement des prêts de l'Agence de l'Eau. Vous le savez, pour financer les renouvellements des branchements en plomb, les délégataires avaient contracté des prêts auprès de l'Agence de l'Eau. Les échéances de remboursement courent bien au-delà de l'échéance des contrats Suez et Véolia ; elles ont été intégrées au nouveau contrat. Simplement, les prêts avaient été alloués selon un système de convention intercommunale et il n'était pas toujours facile de savoir ce qui restait à devoir ville par ville.

La Communauté d'Agglomération travaille précisément sur ce point avec l'Agence de l'Eau pour clarifier les choses. Toujours est-il que les échéances pour la Ville de Draveil n'apparaissent pas dans le nouveau contrat SAUR et qu'au total, sur la période 2024-2027, c'est 278 000 € qui n'ont pas été chiffrés.

Les réflexions sont en cours pour les années ultérieures, mais s'agissant de l'exercice 2023 elles devraient être prises en charge par la Communauté d'Agglomération.

*(Entrée en séance de M. Durovray à 20 h 00.)*

Je suis bien sûr à votre disposition pour répondre à toute question éventuelle.

**M. CLODONG.-** Merci. Y a-t-il des remarques ?

**Mme CIEPLINSKI.-** Merci pour cette présentation comme toujours très complète, exhaustive de quelque chose qui est essentiel pour nous toutes et tous : l'eau c'est vital. Nous étions là sur le rapport annuel 2023 de la distribution, le dernier de l'ancien délégataire. Je ne vais pas m'éterniser puisque nous avons changé de délégataire.

J'ai néanmoins une question de compréhension. Le rapport réalisé par les services est encore une fois de très bonne qualité, tout comme la présentation de ma collègue, mais il y a un autre rapport en annexe, de 80 pages, sur lequel j'ai une incompréhension sur un point important concernant la santé. J'ai entendu que les taux microbiologiques et physicochimiques étaient bons, mis à part cette anomalie détectée sur une canalisation au plomb à Crosne qui a été immédiatement corrigée.

En revanche, je n'ai pas entendu ce qu'il en était des PFAS. J'ai essayé de comprendre et de regarder les rapports et je n'ai pas tout compris car c'est assez technique. J'aurai besoin d'éclairage. J'ai juste cité ce que j'ai lu sur la qualité page 45, qui est le fait qu'un arrêté du 30 décembre 2022 a introduit de nouveaux paramètres avec des limites de qualité pour l'eau potable en ce qui concerne globalement les chlorites, chlorates, bisphénols A, acides haloacétiques, uranium chimique, total des microcystines et perfluorés, les PFAS. Il y a eu un autre arrêté de la même date du 30 décembre 2022. Le premier arrêté dit qu'il faut commencer à contrôler au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ; le deuxième arrêté de la même date précise que le contrôle systématique des nouveaux paramètres par les ARS ne serait réalisé qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Je comprends que concernant les PFAS il est possible de les mesurer entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 1<sup>er</sup> janvier 2026, mais que cela doit être systématique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Bref, je m'interroge : a-t-on des taux et des contrôles de limite de paramètres concernant les PFAS dans notre eau potable en 2023 ?

Nous avons maintenant un autre délégataire, la SAUR, sur cette question de distribution. J'ai bien suivi l'ensemble du dispositif et notamment les engagements de la SAUR sur le suivi, la détection, la recherche des fuites et leurs corrections. Comme on a eu une délibération concernant la délégation de service public feu UCPA puis RECREA où il s'est avéré que c'est parfois difficile de contrôler et de savoir ce qui est fait, je voudrais savoir si les services et les élus estiment, depuis la mise en place de la délégation de la SAUR, avoir une visibilité suffisante sur la mise en œuvre des engagements concernant la recherche des fuites, les réparations et le renouvellement du réseau.

Enfin, on parlait de distribution mais je voulais m'enquérir et en profiter pour savoir comment cela se passe au niveau du syndicat mixte, des relations concernant avec Suez sur la production. Est-ce que l'on a une actualité ? Je profite de l'arrivée du président pour poser cette question.

**M. le PRÉSIDENT.-** Bonsoir à tous. C'est un point sur lequel Romain COLAS aurait pu répondre, mais je vais laisser Christine COTTE répondre aux questions concernant le rapport annuel.

**Mme COTTE.**- S'agissant du rapport annuel et des PFAS, nous avons interrogé lors de la CCSPL les délégataires sur ce point, puisque l'un d'entre eux dans son rapport indiquait avoir opéré une mesure. En l'interrogeant, il nous a expliqué que cette mesure n'avait pas été réalisée sur notre territoire. De façon systématique - peut-être ma formulation va vous sembler triviale - pour se faire plaisir il a mentionné ces tests sur son rapport qui ne nous concernaient pas.

A notre connaissance, sur l'exercice 2023 il n'y avait pas eu sur le territoire de test sur ces PFAS ni sur les autres polluants qui vont venir en détection à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

S'agissant des relations avec le délégataire SAUR, qui était votre seconde question, les services comme les élus - je parle de moi-même pour la Communauté d'Agglomération, mais aussi les élus en communes, en tout cas à mon échelon c'est ce que je constate et ressens - ont des contacts étroits avec SAUR aussi bien concernant les fuites et les recherches de fuites que concernant l'engagement des travaux de renouvellement de canalisations.

Je n'ai pas le sentiment à mon échelle que j'avais de tels contacts avec les délégataires précédents. Nous avons même des contacts directs, des échanges téléphoniques et des relations tout à fait constructives, en espérant que ces relations persistent. Je ne vois pas ce qui pourrait empêcher ce bon déroulement du contrat.

S'agissant du SMF, peut-être souhaitez-vous répondre, monsieur le Président.

**M. le PRÉSIDENT.**- Les discussions se poursuivent avec Suez. Vous savez le cadre qui est le nôtre et les objectifs qui ont été fixés, c'est-à-dire la réappropriation par le syndicat des usines qui sont propriété de Suez dans le cadre d'un contrat de gestion d'une durée limitée permettant à la fois de nous réapproprier les outils, mais aussi de faire baisser le prix de l'eau pour nos concitoyens, tout en s'assurant que Suez continue à exploiter l'outil et continue à y investir pendant la durée du nouveau contrat.

Des avancées importantes ont eu lieu avant et depuis l'été qui permettent de laisser entrevoir des discussions finales qui font l'objet actuellement d'échanges entre élus, entre les différentes agglomérations pour apprécier de la validité de la dernière offre de Suez. J'espère que les derniers échanges permettront d'avoir une position de l'ensemble du territoire du SMF, position qui pourrait être favorable pour engager les dernières discussions techniques.

Vous comprendrez que je ne puisse pas vous en dire davantage, mais les choses avancent positivement. A mesure que nous avançons, les questions techniques et de nature politique sont légitimes et posées par un certain nombre de partenaires du syndicat.

**Mme COTTE.**- Je souhaite compléter mon propos précédent s'agissant de la qualité de nos échanges avec SAUR. Je précise que la qualité de ces échanges vient certainement pour une grande part de la qualité des recrutements que nous avons opérés en interne à la Communauté d'Agglomération puisque les échanges sont facilités par le fait que les agents qui suivent la DSP eau potable sont constamment dans le suivi du contrat et que nous n'étions pas armés - on se l'était dit à la fin des précédents contrats - pour suivre de la même façon et avec la même qualité, la même attention les délégataires que ce que nous faisons aujourd'hui avec SAUR. Cela facilite grandement les relations entre le délégataire, les communes et nous-mêmes.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Le débat a eu lieu sur ce rapport d'activité.

V. RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**Mme CARILLON.**- Vous avez sur table le rapport annuel pour 2023 avec quelques beaux indicateurs sur notre territoire, des indicateurs techniques et des indicateurs de population. La CAVYVS assure la compétence collecte sur trois communes de son territoire : Draveil, Vigneux, Montgeron. Elle a transféré au SIREDOM le traitement des déchets. Concernant les communes de Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Épinay-sous-Sénart, Quincy, elle a délégué au SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénart la collecte et le traitement.

Cela représente environ 35 000 logements. On remarque un équilibre sur le territoire entre les appartements et les pavillons, ce qui est important pour la gestion des déchets parce qu'en fonction, si on a des collectifs ou des maisons individuelles, on n'a pas les mêmes résultats.

Concernant les objets encombrants, ce sont des dates fixes pour les ensembles collectifs sur rendez-vous autrement, avec des délais relativement courts, entre 8 et 15 jours.

La collecte dans les villes de Draveil, Montgeron et Vigneux est organisée par secteur avec différentes fréquences en fonction des flux.

La CAVYVS souhaite renforcer un engagement pour la transition écologique en faisant le choix d'une nouvelle flotte de camions à motorisation GNV. C'est à noter, à horizon 2024 environ 13 camions fonctionnent en collecte, ce qui est un bel effort.

En ce qui concerne la gestion des bacs, les bailleurs sociaux sont propriétaires ; le reste des bacs appartient à la CAVYVS. Près de 81 000 bacs sont mis à disposition par l'Agglomération.

Sur 2023, 33 000 tonnes de déchets ont été collectés par le SIREDOM. La plupart sont des ordures ménagères, soit 53 %. On remarque une diminution du poids des déchets ménagers réguliers, dits ordures ménagères. Sur 2023, un habitant a produit en moyenne 453 kilogrammes par an.

Sur le SIVOM on est à 42 000 tonnes, soit une moyenne de 445 kilos par habitant sur 2023. Pour avoir une référence, on est en moyenne à 476 kilogrammes par habitant en Ile-de-France. On est pas mal en termes de tonnage, on est plutôt sous la moyenne de 2021 au niveau de l'Ile-de-France.

Le territoire possède deux déchèteries : l'Ecocentre de Montgeron et celui de Vigneux qui est en réfection.

Les quantités de déchets varient beaucoup en fonction des années. Pour ce qui est des déchetteries, c'est lié au tonnage apporté par les professionnels. Le SIREDOM a engagé une réglementation des apports des professionnels en 2023 et on voit une chute des apports.

De plus, une nette augmentation de la fréquentation et du tonnage a été observée en période post-confinement en 2020-2021 et l'année 2023 est plutôt une année de régularisation en comparaison des deux années précédentes. En 2023, cela représente 132 kilogrammes, soit environ 84 kilogrammes par habitant.

Pour le SIVOM, il n'y a pas de déchetterie aujourd'hui sur les communes de l'ex-Val d'Yerres. Néanmoins ses habitants ont les déchetteries de Varennes-Jarcy, Combs-la-Ville, Brie-Comte-Robert, Moissy-Cramayel et les déchets déposés par les habitants de ce territoire en 2023

représentent un poids de 7 704 100 tonnes, à peu près équivalent à ce qui a été déposé sur le Val-de-Seine.

En ce qui concerne le traitement des déchets, un petit camembert montre que l'on reste encore en incinération pour 47 %, pour 35 % pour la valorisation matière et pour 18 % pour l'enfouissement. La performance de l'usine d'incinération a été grandement améliorée et a augmenté sa production d'énergie avec deux groupes de turboalternateurs ; l'un est dédié exclusivement à la production d'électricité, l'autre fonctionne en production d'électricité et de chaleur, dont une partie de l'électricité est revendue au fournisseur d'électricité.

L'usine dans sa globalité a traité 213 177 tonnes, ce qui est considérable.

Nous sommes en élaboration de notre plan de prévention des déchets qui a commencé en octobre 2023, mars et juin 2024, juin et octobre 2024 pour la rédaction, novembre 2024 et janvier 2025 pour la consultation publique et en février avril pour l'adoption de notre plan de déchets. Sachez que nous prévoyons une collecte du bio déchet de grande envergure pour cet été.

Le réemploi des objets est très important avec la Fabrique à Neuf : 365 tonnes ont été collectées en 2023. Plus de 97 % des objets ont été valorisés ou réemployés, ce qui est une belle performance.

Nous avons aussi évidemment le réemploi du textile avec l'entreprise Écotextile. Sur cette opération, 116 tonnes ont été collectées en 2023 contre 133 tonnes en 2022. On a plutôt un peu diminué.

Le compostage, processus biologique de dégradation des matières organiques, continue. Nous avons distribué des composteurs et des lombricomposteurs. En 2023, nous avons eu huit sessions de distribution. Nous sommes donc à 951 composteurs et 34 lombricomposteurs. La gratuité de la distribution des composteurs a réellement été appréciée. On remarque une nette augmentation des demandes.

Nous collectons les biodéchets provenant des cantines municipales. 27 écoles sont collectées : 10 sur Draveil, 6 sur Montgeron, 11 sur Vigneux avec sur l'année 2023-2024 plus de 90 tonnes de biodéchets. Tout cela est bien mais surtout cela fait baisser nos ordures ménagères. C'est un double bénéfice écologique et financier.

90 tonnes de biodéchets collectés nous donnent à peu près 19 tonnes de compost produit avec une très bonne qualité de compost sur ces ramassages.

La communication et la sensibilisation continuent. Nous distribuons des calendriers qui nous permettent de communiquer sur tout ce qui est déchets, en plus des dates. Les journées vertes et bleues sont de la sensibilisation importante.

S'agissant des recettes et des dépenses, les dépenses sont à hauteur de 14 M€ pour ce qui est du traitement et de la collecte de déchets, puisque sur ces 14 M€ 45 % sont des collectes et 49 % du traitement. C'est ce qui mobilise le plus de budget. En terme de fonctionnement, la TEOM dans la très grande majorité est quasiment l'essentiel du financement du service.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Des interventions après cette présentation détaillée ?

**Mme CIEPLINSKI.**- Merci pour cette présentation exhaustive du rapport. Merci au service pour la qualité de ce rapport annuel.

Je ne reviendrai pas, pour une fois, sur l'absurdité et la contrainte de subir le fait d'avoir deux opérateurs sur notre territoire. En revanche, je ne peux pas m'empêcher de profiter de ce temps de rapport annuel pour vous rappeler à quel point la prévention et le traitement des déchets est essentiel pour notre agglomération. Je vous rappelle que cela représente 25 M€, soit le quart des dépenses de fonctionnement de notre agglomération. Il est donc normal que nous y consacrons un peu de temps.

Je voulais également remercier l'Agglomération, notamment le président, parce que l'année dernière à la même époque, Madame CARILLON, vous n'étiez pas présente, M. le président, suite à mon intervention, avait proposé une visite de la SEMARDEL pour l'ensemble des élus du Conseil communautaire. Cette visite a eu lieu le 25 mai 2024. Nous étions deux élus présents sur 56 élus de l'Agglomération aux côtés d'agents engagés. Ces deux élus étaient deux élus du rassemblement de la gauche et des écologistes. Je trouve que vous avez raté quelque chose parce que c'était vraiment très intéressant et nous avions une visite détaillée avec beaucoup d'explications très pédagogiques de la part de la SEMARDEL.

Je le regrette parce que vous avez raté quelque chose, mais je le regrette aussi parce que c'est important. Cela touche à l'écologie mais également à notre portefeuille, aux deniers publics, au quart du budget de fonctionnement, aux impôts – la TEOM est un impôt. Quel que soit notre bord politique, il y a au moins un des sujets qui vous concernent et cela devrait être transpartisan. Je regrette que cela n'ait pas eu plus de succès.

Réduire le volume des déchets produits, c'est à la fois être vertueux écologiquement et l'être économiquement, en enlevant des ennuis à nos concitoyens qui sont allergiques aux impôts. Aujourd'hui, ce plan de prévention n'est pas assez ambitieux. Néanmoins, je vais être patiente, je sais que le plan de prévention est en cours de rédaction aujourd'hui. J'ai bien entendu Mme CARILLON et je vais attendre qu'il soit débattu entre février et avril 2025 pour vous faire part de mes remarques qui seront, je l'espère, prises en compte.

C'est important et ce rapport le précise cette année encore comme l'an dernier en page 16 : le principe même de la prévention des déchets c'est que le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit.

En termes de production de déchets, Mme CARILLON nous a montré les progrès qui ont été réalisés en nombre de kilos par habitant dans notre périmètre, mais j'aimerais faire un focus sur le volume et les volumes totaux. On est à 80 000 tonnes de volume de déchets produits en 2023 contre 69 000 tonnes en 2022. Cela continue donc d'augmenter. La répartition c'est 42 000 tonnes pour le périmètre SIVOM et 38 000 tonnes périmètre SIREDOM.

Dans la prévention des déchets, comment évite-t-on de produire ces déchets ?

Je continue la série. Je ne sais pas si vous vous rappelez de l'épisode 1 dans lequel je vous avais parlé de la cave de mon grand-père. J'avais comparé au réemploi qui est produit, comme à la Fabrique à Neuf. Je note aujourd'hui un taux de 97 % des objets valorisés ou réemployés. Je note avec satisfaction ce taux qui ferait bien plaisir à mon grand-père et sa caverne d'AliBaba pour moi, petite-fille.

Dans l'épisode 2, je vous avais parlé du fumier de mon grand-père et de la vertu du compostage. Je tiens à souligner et à féliciter le compostage le plus possible auprès de la source et je sais qu'il y a encore des soucis pour développer le compostage à la source dans les collectifs d'immeuble, mais je pense que c'est une voie importante. Effectivement, il vaut mieux composter que de

collecter des biodéchets, même si la collecte des biodéchets est importante et qu'elle diminue également les ordures ménagères.

J'ai bien entendu qu'à l'été 2025 nous aurons une plus grande ampleur de cette collecte sur le territoire.

Aujourd'hui, vous êtes impatients de l'épisode 3. Pour cet épisode 3, ce n'est pas un membre de ma famille que je vais évoquer ici mais Mme CARILLON elle-même. En commission, je me plaignais un peu du fait qu'il était considéré comme positif que le camion passe dans une partie du territoire pour les poubelles jaunes une fois par semaine au lieu de deux fois par mois. Je disais : « Pour moi ce n'est pas vertueux parce qu'on ne réduit pas le nombre de déchets ainsi ; on encourage même les habitants à produire plus de déchets ». En plus, on a des camions qui circulent. Ce n'est donc pas vertueux. Je me plaignais de cela.

Mme CARILLON m'a répondu et je veux vraiment saisir l'opportunité de son propos. Elle a d'abord dit : « Cela veut dire que l'on trie mieux, c'est quand même positif, parce qu'on devrait si c'est le cas produire moins d'ordures ménagères ». Mais ensuite, elle a dit sur la question des emballages quelque chose de très important : « Il faut plus de contraintes légales pour les industriels et les professionnels de la distribution, notamment dans les magasins, y compris les magasins en vrac parce qu'il y a beaucoup trop de suremballage ».

Je suis parfaitement alignée avec ce propos de Mme CARILLON et je me dis : « Chiche ! Puisque Mme CARILLON est vice-présidente en charge de ce dossier, pourrait-elle nous proposer une motion ou un vœu pour un prochain Conseil communautaire afin qu'il y ait une loi pour contraindre davantage l'industrie agroalimentaire et la grande distribution contre le suremballage ? » Je sors donc de la famille pour dire : « Chiche ! madame CARILLON, je suis tout à fait d'accord avec vous et j'aimerais que l'on puisse avoir une motion ou un vœu unanime consensuel sur le sujet ».

**M. le PRÉSIDENT.** - L'épisode 4 sera peut-être l'échange avec Agnès PANNIER-RUNACHER !

**Mme CARILLON.** - Concernant la motion, pourquoi pas, mais je ne suis pas sûre que ce soit cela qui fasse plier le gouvernement ou changer ses objectifs. Peut-être que François pourra aller voir un collègue, cela aura peut-être plus de poids que notre motion, même si l'idée d'une motion peut exprimer une idée partagée par tous et en ce sens elle aurait du sens.

**M. le PRÉSIDENT.** - C'est une idée que je soutiens et je me permettrai d'en parler à ma collègue du bureau d'en face.

Nous pouvons considérer que ce rapport a été examiné.

#### VI. CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL AVEC L'ADEME – PROGRAMME TERRITOIRE ENGAGE TRANSITION ECOLOGIQUE

---

**M. le PRÉSIDENT.** - Le rapport 6 n'a pas fait l'objet d'approbation mais il pourrait, si vous en êtes d'accord, être soumis sans présentation ni débat.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)*

VII. CONTRAT DE SUBVENTIONS AVEC L'AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES  
RELATIF AUX CONDITIONS ET MODALITES D'INTERVENTION DU FONDS DE TRANSFORMATION DES  
ZONES COMMERCIALES

---

**M. GALLIER.**- Quelques éléments complémentaires sur le rapport qui vous est présenté ainsi que sur le texte du contrat de subvention soumis à votre validation.

Le fait que l'on en débattenne ce soir confirme bien que notre territoire et spécifiquement la zone de Val d'Yerres 2 a été retenu dans le projet national visant à transformer les zones commerciales. C'est une très bonne chose et cela nous ouvre droit à un montant de subventions conséquent à hauteur de 150 000 € qui se répartissent en prise en charge d'étude pour moitié et financement d'un poste de chef de projet.

Par la suite, cela permettra un certain nombre d'éléments complémentaires facilitateurs du projet de requalification et de transformation qui pourra être mené sur le site de Val d'Yerres 2, notamment en termes de procédure d'urbanisme et de prise en charge partielle à hauteur de 50 % du déficit généré par le programme de transformation qui pourra être défini.

Ce dispositif et cet intérêt que nous portons au secteur de Val d'Yerres 2 s'inscrit dans la stratégie mise en œuvre par notre Agglomération en matière de développement économique et porte essentiellement sur la redynamisation de nos zones d'activité économique à plusieurs niveaux. J'espère que j'aurai l'occasion en début d'année de vous présenter, dans le cadre d'une délibération, l'intégralité du processus que nous mettons en œuvre.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Des prises de parole ?

**Mme CIEPLINSKI.**- Deux questions sur cette délibération.

C'est très bien d'avoir un dispositif qui peut nous aider dans la transformation. Néanmoins, j'aurais aimé avoir un peu plus de vision de cette transformation s'il en était possible. Il avait été évoqué en commission une dimension de faire progresser le côté santé dans la vision de la transformation de cette zone d'activité commerciale.

La deuxième question porte sur l'assouplissement des procédures d'autorisation et de modification des plans locaux d'urbanisme. Je dis toujours que les plans locaux d'urbanisme sont là pour protéger, nous protéger et donc faut-il s'inquiéter d'avoir cette dérogation, cet assouplissement ?

**M. GALLIER.**- Si l'on mène ces études, c'est pour définir le projet de transformation. Aujourd'hui, on ne peut qu'établir des constats qui démontrent que cette zone commerciale est plutôt en recul. On a également au plan environnemental un certain nombre de choses qui aujourd'hui sont totalement contestables. Quand on voit les nappes de parking sur ce secteur, on se pose légitimement la question de la désimperméabilisation d'un certain nombre de mètres carrés.

On est au début d'une étude qui va nous permettre de définir plus précisément le plan de transformation.

J'ai évoqué en commission la question de la santé mais qui relevait là encore du constat. Aujourd'hui, nous avons un établissement de santé important qui se développe sur ce secteur. C'est un élément sur lequel on pourrait s'accrocher pour l'avenir, mais tout reste à définir.

Les mesures d'assouplissement sont avant tout facilitatrices. Si l'on a un enjeu fort en matière de transformation de ce site, elles pourront être aidantes, mais cela se fait sous couvert des villes intéressées et notamment de Boussy et de Quincy.

**M. le PRÉSIDENT.**- C'est une démarche à mon sens très positive pour reconfigurer cette zone commerciale, la rendre plus dense en emplois et lui permettre de se reconfigurer dans un environnement commercial très mouvant. Il ne vous aura pas échappé, même si l'Agglomération n'y est pour rien, qu'il y aura un changement d'enseigne très prochainement sur cette zone commerciale puisque Carrefour qui reprend Cora va investir des sommes importantes permettant la reconfiguration de la grande surface.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)*

VIII. AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE RENOUVELLEMENT URBAIN – PRIN LES HAUTES-MARDELLES A BRUNOY

---

**Mme GARNIER.**- Nous avons signé en mars 2024 une convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain. Cette signature nous permettait de contractualiser la prairie de l'Oly à Montgeron et Épinay-sur-Seine, le PRIR la Croix Blanche à Vigneux-sur-Seine et le PRIN la Plaine à Épinay-sous-Sénart.

Nous n'avions pas pu passer le PRIN des Hautes-Mardelles à Brunoy puisque le projet avait été retravaillé dans le cadre de la mission de l'ANRU avec la ville. Ce nouveau projet a dû être amendé et présenté en comité d'engagement, ce qui amène à cet avenant 1 de la convention.

La signature de cet avenant va nous permettre de sécuriser tous les financements de l'ANRU et ainsi les travaux pourront démarrer. La commune de Brunoy a souhaité modifier au niveau des programmes des équipements publics ce qui avait été validé en sortant un bâtiment. Nous passerons un nouvel avenant en fin d'année qui entérinera tout ceci.

Ce programme d'intervention à conventionner avec l'ANRU prévoit différents dispositifs en matière de diversité, de qualité de l'habitat, de mixité fonctionnelle et développement économique, de désenclavement et mobilité, d'amélioration du cadre de vie.

L'engagement financier dans le cadre de ce projet de renouvellement urbain les Hautes-Mardelles se compose ainsi : un coût total prévisionnel de 54 174 098 € hors taxes. L'ANRU en finance une partie, le Département, la Région, la Banque des territoires, les bailleurs, la Commune de Brunoy et l'Agglomération.

Au total, pour les quatre projets de renouvellement urbain de notre Communauté d'Agglomération, le coût prévisionnel s'élève à 336 797 926 € hors taxes. Dans le document figurent les contributions financières des différents partenaires.

**Mme CIEPLINSKI.**- Le renouvellement urbain et nos quartiers prioritaires est un sujet extrêmement important. Il n'y a pas de suspens là-dessus, comme à chaque fois nous allons voter positivement sur cet avenant et sur ces opérations. Néanmoins, je tenais à ce que ce soit présenté. Ce sont des sommes importantes, ce sont des opérations très importantes mais il y a un défaut aux Hautes-Mardelles comme à la Prairie de l'Oly, comme à la Croix Blanche, comme à la Plaine ; dans ces grandes opérations, il manque l'aspect comment mieux traiter la transition pendant la période de renouvellement ?

C'est un sentiment partagé par les habitants de l'ensemble de ces quartiers : il y a de moins en moins de services de proximité, qu'ils soient publics ou même des petits commerces, pendant

cette période, pendant des travaux qui sont très longs. Il y a un effort à faire et je ne sais pas quel dispositif il faudrait actionner. Ces transitions durent très longtemps, des années et les habitants se sentent souvent abandonnés alors même que ce sont des endroits où on investit beaucoup d'argent et pour une amélioration attendue à terme. Comment traite-t-on ces années ? C'est un vrai sujet.

Autre sujet, dans les différentes étapes des opérations, que ce soit les étapes de désamiantage s'il y en a, de démolition s'il y en a, etc., je trouve que n'est pas assez actionnée la question de l'emploi de proximité. Comment pourrait-on faire pour, dans le cadre de ces opérations, que les professionnels qui interviennent puissent favoriser l'emploi des personnes qui résident ?

Je vais m'arrêter là pour vous entendre, vous écouter et vous dire que nous allons voter pour cette délibération.

**Mme GARNIER.**- Mes collègues directement concernés pourront vous parler de l'insertion et du travail fait avec les habitants.

Concernant l'emploi, il y a des clauses dans les chartes relatives à l'insertion avec les différentes entreprises. On a mis en place des chartes d'insertion. Je n'en ai pas parlé, mais on y travaille avec Faten BENAHMED lors des rendez-vous de l'emploi.

**M. GALLIER.**- Je partage les observations de Mme CIEPLINSKI sur la difficulté de la période de transition qui d'ailleurs ne démarre pas aujourd'hui ; elle a déjà démarré il y a un certain nombre d'années depuis l'instant où on a commencé à lancer les études préalables à ces énormes dossiers.

La situation bien souvent est que nos bailleurs, dès lors qu'ils rentrent dans ce type de dispositif, n'assurent plus un entretien aussi rigoureux que celui qui pouvait être fait précédemment. On a vraiment des appartements - je parle des Hautes-Mardelles - dans des situations quasi inadmissibles, le bailleur - et c'est légitime - attendant le lancement des opérations de réhabilitation, notamment de réhabilitation de logements.

Cette période qui est déjà ouverte depuis un certain temps est difficile. Les gens qui habitent ces quartiers ne comprennent pas précisément ce qui va être fait, ils ont du mal. Et pourtant, les opérations de concertation sont faites. Sur ce type de sujet on a du mal à se projeter de façon précise.

Oui, c'est une difficulté. Je pense que la solution, pour nous élus, durant ces phases, est d'être beaucoup plus présents auprès des habitants pour leur faire comprendre les choses, les aider dans la compréhension de ce qui va être fait et surtout mettre la pression sur le bailleur qui profiterait un peu trop du temps et de l'arrivée de projets importants pour ne rien faire durant les quelques mois ou les quelques années qu'il reste avant que ces quartiers soient totalement réhabilités.

**M. ALLOUCH.**- C'est un sujet central et que l'on vit au quotidien dans nos communes. On pourrait parler pendant des heures et des heures de la question de la transformation et de la perception des habitants sur un projet urbain où, entre le moment où l'on se dit qu'on va le faire et le moment où l'on va débiter un premier échafaudage, il se passe beaucoup de temps. Pour prendre l'exemple de Sénart, les premières décisions ont été prises en 2016-2017 et le premier échafaudage a été posé en 2024.

En 2021, on annonce aux habitants et habitantes concernés par les relogements et donc par les démolitions qu'ils vont devoir partir. C'est un accompagnement extraordinairement complexe qui

tient autant au projet urbain qu'à l'intime puisqu'on va parler à des familles qui sont parfois nées dans le quartier. A cela s'ajoute un phénomène relativement nouveau, qui vient doucement, sur le vieillissement des populations des quartiers. Il est difficile d'expliquer à une personne de 75 ou 80 ans qu'elle doit quitter son quartier parce que dans dix ans le quartier sera changé. Autant on peut l'expliquer à une famille, elle peut le comprendre, autant c'est compliqué de demander à une personne âgée de se voir dans quelques années dans un même quartier. Le quartier lui-même dans les questions liées à l'aménagement doit aussi prendre en compte ces questions de vieillissement de la population.

La question de l'accompagnement est centrale : la présence, la pédagogie. La perception de ce temps long vient aussi du fait que l'ANRU est organisé de telle manière aujourd'hui que vous avez eu un ANRU 1, un ANRU 2. Peut-être aurons-nous un ANRU 3. L'idée c'est que l'on arrête avec cela. On est en ANRU perpétuel. Dans les quartiers prioritaires, l'idée est qu'il y ait une dynamique systémique de réhabilitation sur le temps long et qui ferait partie de la vie même du quartier. On sait que ce sont des quartiers en perpétuelle évolution pour différentes raisons. D'abord, à la qualité des habitats et au choix de matériaux pris dans les années 2000 qui ne vieillissent pas bien. A Épinay-sous-Sénart, si on pouvait avoir une réhabilitation de l'ANRU 1 maintenant, ce ne serait pas mal venu parce qu'il y a des endroits où la VMC ne fonctionne pas bien, où les lavabos n'ont pas été installés correctement.

Une fois que l'on a dit cela, on n'est même pas au tiers de la réhabilitation du quartier de la Plaine. On est peut-être à la moitié. Les démolitions n'ont pas encore commencé.

Comment arriver à projeter les habitants sur un quartier sur un temps aussi long où vous avez des générations de gamins qui vivent, qui grandissent dans cette question de réhabilitation ? Entre le moment où ils naissent et le moment où ils arriveront à l'âge adulte, 18 ans, ils vont avoir vu leur quartier se transformer systématiquement. C'est un élément à garder en tête sur la manière dont ces enfants vont le vivre. Je ne parle même pas des évolutions dans les écoles avec la perte des élèves au fil du temps parce que les quartiers se vident, ni de la question des commerces. A Épinay-sous-Sénart, on a réussi à dynamiser un commerce qui commençait à se vider avec l'arrivée de la maison de santé pluridisciplinaire. Si elle n'était pas là aujourd'hui, on serait en train de ramer sur différents points.

C'est un sujet central. On pourrait en parler pendant des heures, avoir des retours d'expérience de la part des habitants, mais comme le disait Bruno GALLIER, la présence des élus systématiques sur le terrain est au moins un gage de considération de ces habitants vis-à-vis de ce qu'ils vivent.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité des voix exprimées. 1 abstention de M. DONEKOGLU.)*

IX. CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL AIME CESAIRE : RENOUVELLEMENT PROJET SOCIAL 2025-2028

**Mme GARNIER.**- La CAF donne l'agrément pour le centre social Aimé Césaire implanté sur la prairie de l'Oly qui a ouvert en 2010 et qui a eu l'agrément en janvier 2014 pour la mise en place d'un projet d'animation globale et de coordination. Cela a été renouvelé en 2020 pour une durée de quatre ans et prorogé d'une année.

Là, on parle du nouveau projet social pour la période 2025 2028. C'est un projet de territoire partagé et coconstruit qui permet de répondre aux différents enjeux : développer des services

sociaux de proximité, favoriser la vie locale, le vivre ensemble et le bien-être des personnes, dynamiser la fabrique des possibles et de la citoyenneté.

En plus du projet social, il a été proposé de développer et consolider un projet famille qui sera porté par une référente famille.

Les documents comportent les différentes informations concernant le centre social Aimé Césaire.

**Mme CIEPLINSKI.**- Cette délibération permettra l'agrément et les financements qui vont avec et nous voterons pour.

Néanmoins, je profite de ce conseil communautaire pour vous alerter sur notre forte préoccupation sur ce qui se passe et ce qui ne se passe pas au centre Aimé Césaire. Cela avait fait l'objet d'une question de mon groupe en avril 2024. Cela a fait l'objet de questions des habitants en conseil de quartier en mai 2024. Malheureusement cela ne s'améliore pas. Il y a un problème d'absence de management, de turnover, de manque d'effectifs.

Le centre se coupe de plus en plus des habitants avec ce turnover élevé. C'est ennuyeux parce que ce type de centre est vraiment important et que le lien avec les habitants se construit dans la durée. La confiance met du temps à se construire et elle est très facile à détruire. Je voulais vous faire part de nos préoccupations parce que, malheureusement, la situation ne s'améliore pas aujourd'hui.

Le projet, sur le papier, a l'air bien, mais on peut se poser des questions. Il est indiqué qu'il est coconstruit mais, compte tenu de l'absence de direction du centre, par qui a-t-il été coconstruit ? Comment ? Avec quelle qualité de co-construction ? On peut s'inquiéter de cela.

Par ailleurs, le rapport est assez transparent sur les points à améliorer et c'est quelque chose de très appréciable. On y indique que l'accueil et l'information doivent être améliorés et la gouvernance, la concertation, le partenariat également.

Dans la conception du plan, c'est bien d'évaluer les points à améliorer, d'en avoir conscience, de les présenter mais ils se retrouvent en transversal. Est-ce que l'on va continuer à bien évaluer ces domaines qui se retrouvent maintenant en transversal ? Mon souci, comme lors de la première délibération qui nous a été présentée, c'est la question de l'évaluation de la politique publique, de faire en sorte qu'il y ait des objectifs d'impact et que ce soit positif.

Je suis un peu inquiète de le voir en transversal et je me demande s'il sera évalué à l'issue de la période comme il a été évalué à l'issue de la première période.

**Mme GARNIER.**- A partir du moment où c'est suivi par la CAF, forcément vous avez un bilan. Un travail est fait avec les différents partenaires, les habitants, le conseil consultatif social, le bénévolat, l'espace associatif. Quand vous arrivez en fin de période, vous faites un bilan. Un bilan c'est tout ce qui va et tout ce qui ne va pas et souvent on travaille plus sur ce qui ne va pas que sur ce qui va.

Je connais le centre sociale de l'Oly, je connais moins Aimé Césaire, c'est plutôt M. CHAZAL qui connaît, mais tous les axes sont jugés. Il y a vraiment toute une étude et des échanges avec les différents partenaires concernant ce futur. Je suis sûre qu'il y aura une étude très approfondie avec un bilan et que l'on tirera les résultats positifs mais aussi négatifs pour l'amélioration de la vie des habitants avant tout et du public qui fréquente le centre social.

**M. le PRÉSIDENT.**- Nous avons un sujet RH sur un directeur en cours de recrutement. Vous le savez peut-être, un référent famille est arrivé sur la structure pour pallier les difficultés que vous mentionnez et que nous connaissons.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)*

#### X. REMPLACEMENT DE MEMBRES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT A LA SUITE DE DEMISSIONS

**M. ALLOUCH.**- Le Conseil de développement est composé de 114 membres. Le président a été installé le 15 mars 2021 et depuis cette date le Conseil de développement n'a cessé de travailler.

Récemment, il y a deux ou trois semaines, ils ont travaillé sur la question du sport santé dans notre agglomération. Quatre axes majeurs sont sortis : le renforcement de la collaboration intercommunale, la mise en place d'un dispositif de communication, l'accélération du développement du sport santé, la transversalité des politiques publiques.

Vous le comprenez, suite à ces quatre axes, un travail sérieux a été construit, mené par les membres du Conseil de développement.

Sur les 114 membres, certains d'entre eux ont fait la demande de démissionner. Nous vous proposons aujourd'hui une liste de 30 nouveaux membres : 22 sont proposés par le Conseil de développement et 8 sont en lien avec l'exécutif du conseil communautaire.

Je profite de la présence du président pour remercier en son nom et pour le reste des membres et des futurs membres qui sont présents, les remercier et les féliciter pour leur future installation dans quelques secondes, dès que le Conseil communautaire aura validé ou pas cette délibération.

Je vous indique également que plusieurs rencontres auront lieu. D'ailleurs la prochaine aura lieu le 12 novembre pour l'installation de ces mêmes nouveaux membres du Conseil de développement, puis le 22 mars – il y aura sûrement d'autres moments avant, on en a parlé en début de réunion - sur la question de l'eau, sujet majeur et essentiel notamment traité brillamment dans cette agglomération dans le cadre d'un forum sur l'eau suite à la demande du Conseil de développement.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Vous avez la liste des personnes qui pourraient rejoindre le conseil de développement.

**Mme CIEPLINSKI.**- Merci pour la présentation de cette délibération. Dans un premier temps je me réjouis du fait qu'il y ait du sang neuf pour cette instance très utile, instance citoyenne qui a activement contribué à l'amélioration du plan climat air énergie territorial. C'est un fait notable. Je profite d'ailleurs de ce point pour demander, puisqu'on aura une commission élargie à l'ensemble des élus et des conseillers communautaires le 15 novembre, d'y inviter une petite délégation de quelques membres du Conseil de développement puisqu'ils ont amplement travaillé à l'amélioration de ce plan dont on voit qu'il est nécessaire – nous avons parlé des dérèglements climatiques et des conséquences déjà sur notre territoire.

Malgré tout, et parce que je suis toujours mi-figue mi-raisin sur ce sujet, vous le savez, au moment de l'élaboration et de la mise en place de ce CODEV dont je reconnais aujourd'hui l'utilité et l'implication des bénévoles, j'ai trouvé que la mise en place avait manqué de transparence. Je trouve que cela ne s'est pas beaucoup amélioré sur ce point mais peut-être pouvez-vous m'en dire davantage, Monsieur le vice-président.

Ensuite, je voudrais savoir quels enseignements de l'expérience vous avez tirés. Qu'est-ce qui fait que des membres ont démissionné ? Étaient-ils bien embarqués, bien au courant de leur rôle et de leur fonction au moment du démarrage ? Quel retour d'expérience à faire ? Si c'est trop tôt pour le faire ce soir, peut-être faut-il prévoir un temps pour la prochaine assemblée pour le renouvellement des mandats. C'est très précieux d'apprendre des expériences que l'on mène. Ce serait ma suggestion.

Je suis très contente d'avoir des forces vives et c'est avec plaisir que je voterai pour cette délibération.

**M. ALLOUCH.**- Sur les 30 membres, 22 ont été proposés par le Conseil de développement. S'agissant du volet obscur que vous laissez entendre sur le début du mandat, que 8 membres soient proposés par l'exécutif est logique. A titre personnel, c'est une source d'échanges d'habitants éclairés qui s'intéressent à la chose publique. L'exercice n'est pas simple ; leur légitimité politique n'est pas simple à déterminer parce qu'il n'y a pas d'objet aujourd'hui qui permettent de savoir d'où ils tiennent cette fameuse légitimité. Nous l'avons ici parce que les citoyennes et citoyens se sont déplacés et ont voté, en majorité ou pas, pour nous, mais le CODEV n'a pas cette légitimité démocratique.

Pour autant, la légitimité vient de leur travail bénévole. J'insiste sur le terme bénévole. Cela veut dire que c'est sur du temps personnel. Tant qu'ils s'occupent du CODEV, ils ne s'occupent pas d'autre chose.

Je dois noter que la qualité du travail et des échanges fait du bien à lire. On n'est pas forcément toujours d'accord, on a des échanges et c'est bien normal. C'est tout le jeu de l'éclaircissement. Mais il faut trouver la bonne place du CODEV qui, à mon avis, change d'un territoire à l'autre, change d'une époque à l'autre, d'un président et des membres à l'autre.

Là on est sur un CODEV constructif, exigeant. J'en tire en tant qu'élu une satisfaction intellectuelle et politique dans la mise en place des différentes politiques publiques que l'on a portées.

**Mme CIEPLINSKI.**- Qu'en est-il de ma demande sur la commission élargie ?

**M. ALLOUCH.**- Je ne gérerai pas cette réunion, mais je viens d'entendre mon voisin de gauche dire qu'il n'était pas fermé.

**M. COLAS.**- C'est M. MEUNIER qui préside la commission.

**M. MEUNIER.**- Nous sommes invités.

**M. le PRÉSIDENT.**- Le président du CODEV s'est exprimé pour apporter une réponse immédiate à la requête de notre collecte.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)*

En votre nom à tous, nous adressons nos félicitations et la bienvenue aux nouveaux membres du CODEV qui se réuniront bientôt sous l'autorité de l'éminent président que je salue.

## XI. PROTOCOLE PARTICULIER DES MODALITES DE TEMPS DE TRAVAIL DES PERSONNELS DU RESEAU DES EQUIPEMENTS AQUATIQUES

---

**M. ODOT.**- Nous revenons aux piscines, sujet abordé en début de séance, pour l'aborder sous l'angle de l'organisation du temps de travail du personnel communautaire.

Les personnels de la Communauté d'Agglomération voient leur organisation de travail régie sous l'empire du protocole général relatif à la durée et à l'aménagement du temps de travail que nous avons voté fin 2021 et mis en œuvre depuis le 1er janvier 2022. Il s'agit de la mise en œuvre des 1607 heures dans l'organisation du travail des services de l'Agglomération. Ce protocole doit en tant que de besoin être accompagné ou complété d'un protocole particulier s'il y a des besoins d'adaptation en raison du fonctionnement des services, ce qui est le cas pour les piscines.

Les piscinés sont un secteur sur lequel nous n'avons fait aucun travail depuis la fusion des deux Communautés d'Agglomération qui héritent d'une histoire riche, variée, voire disparate. Je ne dirais pas qu'il y a autant d'organisations que de piscines mais presque, avec d'énormes disparités entre les piscines, des différences de traitement entre les maîtres-nageurs sauveteurs et les personnels techniques, ceux qui s'occupent de la caisse et de l'accueil des usagers. C'est un secteur bien spécifique avec des horaires décalés, des utilisations pour les scolaires, pour les associations, et parfois des travaux les week-ends et les jours fériés.

Un long travail participatif de négociation avec les personnels et les représentants du personnel a été entrepris pour remettre à plat le système avec une idée : harmoniser, tenir compte des situations, essayer d'avoir un socle commun. C'était très disparate ; les mêmes termes ne recouvraient pas les mêmes réalités selon les piscines. Il s'agissait donc de se mettre d'accord sur un fonctionnement, d'harmoniser les rythmes de travail entre toutes les piscines, et d'être cohérent dans le traitement réservé aux maîtres-nageurs sauveteurs et celui réservé au personnel technique.

Une série de propositions a été faite sur le socle commun (les horaires, l'équilibrage des week-ends, la prise en compte et la valorisation par le RIFSEEP des conditions spécifiques de travail, mais un élément, celui sur lequel nous allons voter ce soir, concerne vraiment le Conseil communautaire, c'est la prise en compte des sujétions particulières qui s'appliquent à ces personnels du fait d'une part des travaux en horaires décalés le dimanche et d'autre part de leur milieu d'intervention, à savoir le chlore, le bruit et les conséquences qu'il peut y avoir.

Il est soumis au vote du Conseil la compensation de ces sujétions, donc de ces contraintes particulières de trois jours de RTT pour les maîtres-nageurs sauveteurs et d'un jour de RTT pour les personnels techniques. Cette compensation de la pénibilité du travail peut être éventuellement versée dans le CET, mais elle ne sera pas monétisée. C'est du repos compensateur.

Il est soumis au vote ce soir le système de compensation et le complément au protocole général. C'est passé en comité social territorial au mois de juillet dernier. L'ensemble du système, qui a émis un avis favorable unanime des deux collèges - on l'a vu en commission ressources – elle a, là aussi émis un avis favorable à l'unanimité, même si elle était peu nombreuse.

**Mme CIEPLINSKI.**- Habituellement, mon groupe décide de passer ce type de délibération sans débat. Cette fois-ci, j'ai tenu à ce qu'elle puisse être présentée parce qu'il s'agit des maîtres-nageurs sauveteurs et on connaît les difficultés d'attractivité sur ce poste. Mon groupe continuera à s'abstenir sur ce type de délibération, celle-ci et la suivante (12) qui sont des délibérations de gestion quand on est en majorité.

Néanmoins, nous tenions à dire qu'il fallait prendre garde à développer l'attractivité des postes de maîtres-nageurs sauveteurs, que ce soit par l'éventuelle titularisation, CDIisation, par ses sujétions. Je ne sais pas quels sont les impacts complets en temps de travail et évidemment je fais confiance au comité social territorial qui a émis un avis favorable, mais c'est un point de vigilance. On le sait, on a du mal à avoir des maîtres-nageurs sauveteurs. Prenons garde à développer l'attractivité de ce poste.

**M. ODOT.-** L'attractivité est une préoccupation générale et pas uniquement pour les maîtres nageurs-sauveteurs dans cette Communauté d'Agglomération. Je ne peux qu'abonder en ce sens.

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci. Je salue le travail réalisé qui permet d'harmoniser les pratiques selon les équipements. Merci à Pascal et à l'administration.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité des voix exprimées. 4 abstentions de M. BASSET – pouvoir M. ALLOUCH -, M. CARRÈRE – pouvoir Mme COTTE -, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD – pouvoir Mme CIEPLINSKI.)*

## XII. MISE A JOUR DU TABLEAU DES GRADES ET DES EMPLOIS

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité des voix exprimées. 4 abstentions de M. BASSET – pouvoir M. ALLOUCH -, M. CARRÈRE – pouvoir Mme COTTE -, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD – pouvoir Mme CIEPLINSKI.)*

## XIII. PROPOSITION DE DOMICILIATION DU SIEGE SOCIAL D'UNE ASSOCIATION EN PREFIGURATION, DEDIEE A L'ŒUVRE ET A LA MEMOIRE DE CHARLOTTE DELBO AU SIEGE DE L'AGGLOMERATION

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité)*

## XIV. ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA VILLE DE DRAVEIL (ETUDES D'INSERTIONS CYCLABLES) – DOSSIER N° 4

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité)*

## XV. ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA VILLE DE YERRES - DOSSIER N° 5 (AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE RUE COUBERTIN)

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité).*

## XVI. AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DES MOBILITES EN ILE-DE-FRANCE

**Mme RAGOT.-** Nous terminons en beauté cette séance du Conseil communautaire puisqu'il s'agit pour nous d'émettre un avis sur le plan des mobilités de la région Ile-de-France, plan adopté par la Région en mars dernier sur lequel les intercommunalités et les communes sont amenées à se prononcer.

Pour ce qui concerne notre Agglomération, nous avons eu une séance d'échanges avec les communes il y a quelques semaines qui nous a permis d'élaborer cette proposition d'avis que je vous soumetts ce soir.

D'une façon générale, ce plan des mobilités est un document assez complet, qui retrace les différents modes de transports sur le territoire francilien et qui notamment intègre les enjeux liés à la santé et à l'environnement. On peut noter que ce plan est très concerné par le cadre de vie et la qualité de vie des Franciliens et bien sûr des habitants du Val d'Yerres Val-de-Seine.

Ce plan fait également écho à nos propres objectifs, ceux de notre Agglomération en termes de mobilités, lesquels objectifs sont retracés notamment à travers le plan climat air énergie territorial avec la décarbonation des transports, le développement des modes actifs ou encore le souhait d'avoir des transports en commun accessibles à tous.

Je terminerai mon propos introductif en disant que la mobilité est un enjeu majeur de l'attractivité de notre territoire, en particulier en Val d'Yerres Val-de-Seine qui, par rapport à d'autres territoires, peut paraître assez enclavé de ce point de vue. Il est donc évident que cela revêt une importance toute particulière pour nous.

Je ne vous ferai pas ce soir l'exégèse de ce plan des mobilités, mais je vais essayer de vous mettre en exergue à la fois les éléments positifs et peut-être les points de vigilance que nous devons avoir, qui sont retranscrits dans l'avis que nous proposons et qui ressortent de ce rapport et des dix axes qu'il développe.

S'agissant des transports en commun, nous avons plusieurs volets. Il y a bien évidemment le volet bus avec la reprise depuis août 2022 de la DSP 20 par le transporteur Keolis. Nous avons travaillé avec le transporteur depuis plusieurs mois pour aboutir à une nouvelle proposition d'offre de bus qui sera mise en œuvre au 1er janvier prochain. Tout n'est évidemment pas parfait. Nous sommes parfaitement conscients des difficultés qui peuvent encore se poser en matière de transport en bus sur le territoire. Certains éléments sont liés à la situation générale du transport public de bus en région parisienne, d'autres tiennent aussi à l'organisation du transporteur. Nous y travaillons, il y a une action quasi quotidienne à la fois de la part des services de l'Agglomération, des élus, des maires auprès de Keolis pour améliorer la situation.

Il y a des points que l'on arrive à améliorer, d'autres qui restent à améliorer, mais dans l'ensemble il faut souligner l'amélioration de l'offre au sens où des lignes nouvelles vont être créées ; des endroits du territoire qui jusque là n'étaient pas reliés à des pôles d'aménité vont l'être désormais.

*(Départ de M. Allouch.)*

C'est un travail de longue haleine qui a été mené avec l'ensemble des communes et dont on peut se réjouir. On le verra à l'œuvre à partir de 2025 mais je crois que cet effort est à souligner. Il est d'autant plus à souligner que l'Agglomération ne déboursa pas un centime de plus pour cette offre nouvelle prise en charge intégralement par Ile-de-France Mobilités.

A noter également que cette nouvelle offre va permettre et renforcer les échanges infra au sein du territoire, mais également la connexion avec les modes lourds qui entourent notre territoire que sont le RER C côté Juvisy, le RER A côté Boissy-Saint-Léger et le rabattement entre les deux branches de notre RER D, la branche Corbeil et la branche Melun, puisque le territoire est concerné par ces deux branches.

Sur les transports collectifs, nous avons également la mise en place de lignes de cars express, sujet cher à notre président désormais ministre qui aura le plaisir, je l'espère, de les voir mettre en œuvre dès 2027 pour la ligne qui concerne notre territoire, à savoir la ligne Vigneux - Sénart.

Nous avons également en cours d'étude - nous avons eu les premières réunions, nous allons les poursuivre - la ligne structurante est-ouest du territoire qui partirait *grosso modo* de la gare de Boussy pour rabattre vers le RER C à Juvisy, en prenant des points de captage sur le territoire qui aujourd'hui ne sont pas forcément desservis ou en saisissant l'opportunité de cette création de ligne pour éviter des doublons sur des parties du territoire sur lesquels on les a constatés. Là aussi, c'est un point intéressant et une action qu'il va falloir développer sur notre territoire.

Dernier point sur les bus. Un mot sur les dépôts, les centres opérationnels bus, que l'on appelle les COB avec derrière la transition énergétique et donc le verdissement de notre flotte. Deux sujets sont en cours. Le premier est l'électrification du dépôt de Draveil et à juste titre Richard PRIVAT me rappelait en début de réunion que l'on attendait des éléments de Keolis ; on va donc reconvoquer une réunion là-dessus. L'autre élément c'est tout l'enjeu du dépôt côté Brunoy qui aujourd'hui est un frein à la modernisation de la flotte. Il y a des enjeux de foncier sur lesquels l'Agglomération est « au taquet » avec IDFM en ce moment. Nous avons donc bon espoir que ce dossier puisse connaître une évolution positive dans les prochaines semaines.

En ce qui concerne le RER, c'est plus la prérogative des présidents de l'Agglomération, du nôtre en particulier. L'avis que notre Agglomération souhaite donner sur ce plan des mobilités émet trois principaux souhaits.

Le premier porte sur l'arrivée des nouvelles rames NG. Les premières arrivent non pas sur notre ligne, mais dès 2025 et nous devons être servis plutôt en 2026. En tout cas, j'ai eu la chance de pouvoir visiter la nouvelle rame : ce sont de très belles rames, confortables, aérées, « designées », qui permettent de transporter nos usagers dans de bien meilleures conditions que celles d'aujourd'hui.

J'en viens au deuxième souhait. Ce qui est important pour renforcer l'offre et l'efficacité de la desserte RER, c'est la mise en œuvre du système d'exploitation NExTEO, sorte de « métroïsation » du RER entre Villeneuve-Saint-Georges et Paris Gare de Lyon. C'est un élément majeur pour fluidifier la ligne, assurer sa robustesse et assurer sa fiabilité.

Aujourd'hui, des retards ont été annoncés dans la mise en place de NExTEO. Ce que l'on souhaite et indique dans l'avis émis, c'est que tout soit mis en œuvre pour que ces retards n'aient pas lieu et que l'on puisse être livré dans les calendriers initialement annoncés, qui étaient autour de 2027-2028, alors qu'aujourd'hui on est plutôt autour de 2030. C'est un élément important et c'est ce qui au final changera vraiment le quotidien des usagers du RER de notre territoire.

Dernier point concernant les RER en lien avec les bus, là aussi nous souhaitons une amélioration concernant la synchronisation train/bus. Aujourd'hui, notamment en heures creuses, on se rend compte que le bus n'est pas toujours en gare quand le train arrive et c'est vraiment très pénalisant, surtout quand les habitants du territoire rentrent de leur journée de travail. C'est surtout là que le problème se pose, un peu moins en se rendant en gare mais plutôt en partant des gares. C'est aussi un point que nous mettons en exergue dans l'avis proposé ce soir.

Le dossier vélo me tient plus particulièrement à cœur et je remercie les collègues qui m'ont accompagnée lors de la balade vélo sur la deuxième section de notre SCLD le 5 octobre dernier sous le soleil. C'était très sympathique. Notre schéma communautaire des liaisons douces est en cohérence avec le plan vélo express Ile-de-France, que l'on appelle maintenant VIF, avec un enjeu sur notre territoire relatif à la V16 qui relie Villeneuve-le-Roi et Corbeil et qui traverse notre agglomération par la ville de Draveil, avec le souhait qui a été exprimé par la commune d'un tracé beaucoup plus bucolique et sûr, qui passerait par la rue du Port aux malades et le quai du Port aux dames, ce qui permet d'éviter le transit par des routes départementales assez surchargées.

C'est aussi un élément que l'on porte dans notre avis. Nous aurons aussi une vigilance sur la V16 bis, voie qui doit relier Paris et Melun en passant par la forêt de Sénart et donc par notre territoire, notamment sur la commune de Montgeron et nous rappelons que la pelouse ne peut en aucun cas devenir une voie verte dédiée au vélo.

Le dossier vélo comporte un volet stationnement parce que pour nous, sur le territoire, en particulier avec nos gares et donc le rabattement en vélo vers les gares, la question de la sécurisation des stationnements vélo est primordiale. Aujourd'hui, c'est un frein à l'utilisation du vélo en mode alternatif pour se rendre dans nos gares. Dans l'avis que nous formulons ce soir, il est demandé à IDFM de renforcer ou de trouver des solutions alternatives aux Veligo qui aujourd'hui ne fonctionnent pas comme ils devraient le faire et en tout cas ne sont pas suffisamment sécurisés. Nous avons eu beaucoup de remontées d'usagers en ce sens sur notre territoire.

Bien sûr, il faudra que l'on ait un maillage de stationnement pour encourager toujours la pratique du vélo comme pratique quotidienne et alternative à la voiture. Je rappelle que c'est cela l'enjeu majeur de notre politique vélo sur le territoire.

Dans cette veine, nous souhaitons aussi que certains nœuds dans les liaisons vélos soient levés, en particulier l'accès à la gare de Villeneuve-Saint-Georges, qui n'est pas une gare sur notre territoire mais est intimement liée à notre territoire. Je pense en particulier aux habitants de Crosne qui la fréquentent quotidiennement. Les liaisons vélo et notamment le rabattement vers la voie vélo qui ramène vers Paris en longeant la Seine sont problématiques. Là aussi, nous demandons une intervention et en tout cas une action de la région et d'IDFM pour nous aider à trouver des solutions pour lever cet obstacle.

Sur le covoiturage, nous avons un partenaire Karos et nous souhaitons encourager ce mode actif. L'idée c'est, une fois que l'on est sur la route, d'essayer d'être le plus nombreux dans une voiture, peut-être un jour sur des vélos. L'idée est de ne pas être tout seul dans son engin de mobilité sur la route mais au contraire d'optimiser les places.

Nous développons le covoiturage. C'est un mode alternatif qui va dans le bon sens également. Nous rejoignons également les objectifs du Département de l'Essonne avec une proposition d'une ligne de covoiturage qui irait de Corbeil à Créteil, qui passerait par notre territoire à travers la N6. Là aussi, c'est un sujet que l'Agglomération travaille en lien avec les services départementaux et c'est dans les objectifs de ce plan de mobilité de la région Ile-de-France. Nous souscrivons tout à fait à cet objectif.

Sur la voirie et les stationnements, nous encourageons la pacification des circulations. Nous sommes un certain nombre de communes à avoir abaissé la circulation à 30 kilomètres/heure pour faire en sorte que chacun se sente chez soi sur la voirie, que ce soit un automobiliste, un usager, un cycliste, que tous les modes doux et actifs puissent trouver leur place sur une chaussée pacifiée.

Enfin, Monsieur le Président, en matière de logistique urbaine durable, l'Agglomération a lancé une étude Charte LUD qui est la livraison du dernier kilomètre en mode doux, si j'ose dire. Là-dessus, nous avons une action pour pouvoir encourager la cyclo-logistique et pouvoir désengorger nos centres-villes. C'est un dossier plus spécialement suivi par notre collègue maire d'Épinay-sous-Sénart, Damien ALLOUCH.

La prochaine étape est la mise en place sur notre territoire du plan local des mobilités, fort de ces objectifs fixés par la Région Ile-de-France.

Vous l'aurez compris, c'est un avis plutôt favorable que nous vous proposons ce soir avec quelques points de vigilance sur le RER, sur la sécurisation des stationnements en vélo et des rabattements sur les axes lourds de transports collectifs qui jouxtent notre territoire.

**Mme CIEPLINSKI.**- Merci pour cette présentation exhaustive de l'avis de l'Agglomération, de la version numéro 4 de la contribution rédigée par la Communauté d'Agglomération et qui figure en annexe à la présente délibération.

En revanche, je n'ai pas vu le PDMIF en annexe à la délibération. En tout cas, il y a des recommandations, des interpellations faites et rappelées dans sa présentation par Mme RAGOT qui reprennent beaucoup de choses que le groupe Rassemblement des élus de gauche et écologistes a recommandées. Nous allons nous en réjouir. Je ne reprends pas l'exhaustivité mais je note deux ou trois points que nous nous réjouissons de voir figurer dans cet avis.

Nous sommes en effet satisfaits de constater les demandes et interpellations de notre Communauté d'Agglomération concernant le RER D et notamment les demandes d'accroissement des rames de transport sur le tronçon Paris-Melun, d'amélioration de la qualité de service et de davantage de transparence sur les travaux en cours et à venir ainsi que d'une meilleure offre de transports alternatifs.

Il est en effet insupportable pour nos concitoyens de se sentir régulièrement des citoyens de seconde zone qui subissent une ligne avec une offre dont la fréquence est insuffisante au regard de la fréquentation et qui est très peu fiable. C'est le principal point noir de mobilité de notre territoire et un frein à la réduction de l'usage de la voiture individuelle pour beaucoup d'habitants.

Je note aussi dans cet avis la demande d'accélération de NExTEO, c'est-à-dire la semi automatisée partielle de la ligne. A titre personnel, je n'en attends pas de miracle en termes de fluidité, contrairement à Mme RAGOT, puisqu'il y a un problème d'engorgement dans le tunnel emprunté par le RER B et le RER D à Paris entre Gare de Lyon et Chatelet les Halles. Il y a aussi, je le sais pour emprunter le RER tous les jours, beaucoup de problèmes liés à des difficultés de maintenance, à un manque de moyens humains pour assurer une maintenance préventive suffisante tant sur le réseau que sur les rames.

En revanche, la demande d'accélération m'intéresse parce que les travaux pour que les rails puissent accueillir NExTEO sont très pénalisants. En effet, le dernier train pour Melun part de Gare de Lyon à 22 heures 39 en semaine depuis presque deux ans et je crains que ce soit le cas jusqu'à la fin des travaux sur les rails pour accueillir NExTEO prévus en 2030 selon les uns et 2028 selon l'avis demandé par l'Agglomération qui demande une accélération.

Ensuite, l'état de notre RER D montre qu'il est indispensable, voire prioritaire, d'investir pour mieux faire fonctionner nos lignes actuelles avant d'engager des grands travaux.

Sur un deuxième point vélo, nous avons noté que dans le PDMIF, puisque c'est ce dont on parle, l'objectif est de multiplier par trois les déplacements à vélo, en passant de 0,8 à 2,4 millions par jour. Nous approuvons en particulier certaines des remarques faites dans l'avis, notamment nous apprécions que l'avis stipule clairement que la V16 bis ne pourra en aucun cas traverser la pelouse afin de préserver le caractère patrimonial et paysager et la priorité donnée aux circulations piétonnes. En revanche, nous notons que c'est un peu plus flou concernant le tracé qui devra intégrer les contraintes de la forêt de protection. On pense que cela mériterait un peu plus de clarté quant au tracé de la V16 bis.

La ville promet l'apaisement des voies de circulation pour développer la pratique du vélo et cite Montgeron qui est à 30 kilomètres/heure depuis très longtemps. Une généralisation serait intéressante, mais il est nécessaire selon nous d'aller au bout de la démarche, d'avoir une vraie continuité dans notre schéma de liaisons douces et une harmonisation sur nos communes y

compris sur la signalétique ; quand on est à 30 kilomètres/heure, normalement le double-sens cyclable est automatique, néanmoins il est préférable qu'il y ait une signalétique. Par exemple ce n'est pas le cas récemment à Brunoy où la signalétique n'a pas été adoptée. Or c'est plus sécurisant de l'adopter.

Nous nous réjouissons de la demande - je pense que Karim SELLAMI, d'où tu es tu entends - de stationnements sécurisés pour les vélos et les vélos électriques dans les gares. Donc une offre plus grande et sécurisée est vraiment indispensable.

J'allais à vrai dire continuer là mon discours sur les vélos avec plein d'idées et plein de propositions. Néanmoins je crois que je vais réfréner mes ardeurs et attendre les débats sur le plan local de mobilité sur lequel l'Agglomération s'engage. D'ailleurs j'aimerais savoir quel est le calendrier pour ce plan local de mobilité déclinaison de ce PDMIF.

Enfin, je regrette l'absence d'interpellation sur une accélération de l'accessibilité qui reste aujourd'hui défailante dans notre région Ile-de-France et avec beaucoup de retard. Ma conclusion va être presque à l'inverse en regard blanc/noir du début parce que j'ai cité tous les points avec lesquels j'étais en accord avec cet avis que j'aurais pu écrire également cette version 4. Néanmoins, la délibération ne porte pas sur cet avis. On pourrait trouver un terrain d'entente sur une V5 que je signerais dès demain, mais le problème est la conclusion de l'avis.

La conclusion de l'avis est que l'Agglomération donne un avis favorable au plan des mobilités d'Ile-de-France, ce document de 400 pages qui comprend des aménagements routiers trop importants dont deux qui nous inquiètent sur le territoire, le franchissement de la Seine entre Athis et Vigneux. Nous rappelons que nous sommes opposés à un plan routier de grande envergure, en revanche favorables à un franchissement plus modeste pour les transports publics et la mobilité douce ainsi qu'au projet de port multimodal prévu à Vigneux.

Si le principe du fret rail et fluvial nous semble globalement positif, on peut se poser la question du choix de l'endroit, une des rares poches d'espaces verts protégés d'espaces agricoles sur notre territoire. Franchement, assumez-vous toutes et tous la bétonisation de la Saussaie des Gobelins pour un projet de port ? Ce serait à contresens de l'urgence environnementale qui n'est pas que climatique. Certainement que des friches industrielles en bord de Seine pourraient accueillir un tel port et ceci sans compter l'infrastructure routière qu'il faudrait réaliser pour le desservir.

Ces deux points qui ne sont pas cités dans l'avis et qui sont des angles morts figurant dans le PDMIF nous préoccupent et nous inquiètent. Mais, *last but not least*, Monsieur le président, le problème fondamental réside dans l'objectif même fixé par le plan des mobilités d'Ile-de-France qui se limite à une ambition de réduction de 26 % seulement des gaz à effet de serre. Le secteur des transports représente la première source d'émissions de gaz à effet de serre (32 % en 2022) et c'est le seul où les émissions n'ont pas diminué.

Le plan de la région Ile-de-France, ces 400 pages que vous avez bien sûr toutes et tous lues, ne répond donc pas à la loi énergie climat adoptée le 8 novembre 2019 en France et qui visait à réduire les émissions de 40 % entre 1990 et 2030 et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Cela répond encore moins aux nouvelles ambitions du plan 55 % de l'Union Européenne qui a relevé l'objectif à 55 % d'ici 2030 pour l'ensemble des États de l'Union Européenne et auquel la France se conforme. L'ensemble du plan de l'Ile-de-France n'est pas assez ambitieux puisqu'il ne nous mènera qu'à la moitié des efforts nécessaires.

J'en appelle donc à chacune et chacun d'entre vous, chers collègues : voulez-vous vraiment donner un avis favorable à ce plan dont l'ambition est décorrélée de l'urgence écologique et qui ne respecte même pas la loi, le minimum légal ?

**Mme RAGOT.**- Je ne vais pas répondre point par point mais plutôt réagir à ce que vos propos m'inspirent.

Je vous remercie de noter que finalement les points sur lesquels nous interpellons la région rejoignent vos préoccupations. Je pense qu'il est intéressant que l'on n'en fasse pas forcément un enjeu politique mais plutôt un enjeu pour le territoire. L'avis que nous rendons n'est pas un avis sur le plan dans son ensemble, c'est comment ce plan interagit avec nos propres objectifs et les actions que nous mettons en œuvre.

Nous vous proposons dans l'avis une lecture territoriale de ce plan des mobilités et j'ai envie de dire : mieux vaut tenir que courir. On part peut-être sur des objectifs qui ne sont pas ceux que vous imaginiez, mais je préfère tenir ces objectifs et en tout cas savoir que la Région derrière est dans l'alignement par rapport à nos objectifs plutôt que de donner un avis ou de s'exprimer sur une ambition globale dont très sincèrement certaines actions ou en tout cas certaines ambitions, à titre personnel, me dépassent un peu.

Je suis pragmatique, j'ai une lecture territoriale de ce plan. Il est proposé ce soir des actions, des axes, des souhaits qui nous semblent tenables, auxquels nous tenons véritablement et sur lesquels nous sommes en capacité de nous engager, nous, Agglomération.

Je peux vous rejoindre sur le fait que l'avis n'est pas complet, mais en tout cas, me semble-t-il, il correspond bien à ce que nous attendons, ce que nous souhaitons et ce sur quoi nous pouvons nous engager.

**M. CARBONNET.**- Concernant NExTEO, pourrait-on imaginer une collaboration entre la SNCF et la RATP, sachant que le système SACEM est développé sur le RER A depuis des décennies - je pense à des fonctionnalités qui pourraient être assez proches de NExTEO -, ce qui permettrait de limiter les coûts et également le délai de mise en œuvre du système d'exploitation ?

**M. le PRÉSIDENT.**- NExTEO est un projet commun SNCF et RATP. Malheureusement, le système SACEM qui est exploité sur le RER A n'est pas exploitable sur le RER D qui emprunte le réseau ferré national. La réglementation est différente de celle du RER A en circuit fermé.

Un des enjeux a été que la RATP et SNCF se rapprochent et trouvent un système commun, ce qui a été très compliqué puisque la RATP proposait, s'agissant du RER B, son propre système. Le sujet est désormais derrière nous mais les coûts de développement sont plus élevés que sur un système fermé comme le RER A.

Pour terminer, pour répondre à la remarque faite par Mme CIEPLINSKI sur le prétendu non-respect de ce plan francilien par rapport aux objectifs indiqués, ces objectifs sont fixés sauf erreur de ma part au niveau national et la situation de l'Ile-de-France est très particulière par rapport au reste du pays ; nous avons déjà des niveaux de transports publics et donc un niveau d'émissions beaucoup plus faible que le reste du pays.

C'est fait sous le contrôle également du préfet de la Région Ile-de-France. J'imagine que si le projet n'était pas dans les clous par rapport à la loi, il ne serait pas présenté dans ces conditions.

**Mme CIEPLINSKI.**- Ce sont des objectifs nationaux. Néanmoins, les experts de l'Institut Paris Région estiment qu'une réduction de 40 % des gaz à effet de serre en Ile-de-France nous mettrait

d'avantage sur une trajectoire. Ce ne sont pas les 50 % de la loi, 40 %, et cela tient compte d'après l'Institut Paris Région des spécificités d'Ile-de-France. Néanmoins ce sont 40 % qu'il faudrait atteindre et non pas 26 %.

**M. le PRÉSIDENT.** - Au moins, reconnaissez que c'est un plan qui est sans doute réaliste. Mais on peut essayer d'aller plus loin, je pense que c'est partagé par tous.

Je soumetts au vote l'avis favorable qui vous est proposé par le plan de déplacement.

*(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à la majorité. 3 voix contre de M. CARRÈRE – pouvoir Mme COTTE -, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD - pouvoir Mme CIEPLINSKI.)*

**M. le PRÉSIDENT.** - Avant de vous quitter, je voudrais d'abord répondre aux questions orales qui ont été posées par le groupe RGE.

### **Transports**

*Depuis que Keolis a remporté l'appel d'offre sur le territoire, les habitant.e.s constatent une forte dégradation du service.*

*Les dysfonctionnements de la ligne H à Crosne qui ont fait l'objet de tant de questions ici perdurent.*

*A la gare de Vigneux-Sur-Seine, les lignes E et B subissent des suppressions intempestives. La synchronisation bus/train dans les gares est défaillante. A l'arrêt de la Prairie de l'Oly les bus de toutes les lignes arrivent quasiment en même temps, ce qui laisse des intervalles de 30 minutes sans moyen de transport pour les habitants renforçant l'enclavement du quartier.*

*Le parc de bus n'est pas en état avec des rampes d'accès pour les personnes en situation de handicap qui ne fonctionnent qu'une fois sur 4. Les chauffeurs ne connaissent toujours pas les trajets.*

*Vous avez évoqué la création d'une boucle WhatsApp entre les maires des communes pour signaler les anomalies en temps réel et surtout d'un travail avec les prestataires à un plan d'actions pour améliorer le service à la rentrée de septembre 2024 or, non seulement il n'y a pas d'améliorations, mais la rentrée des collégiens et lycéens qui empruntent le E2 est parsemée de retards en cours à cause de suppression et retards conséquents. Ce bilan des transports en bus sur le territoire Val d'Yerres Val de Seine est calamiteux, quelles sont les actions mises en place réellement susceptibles d'améliorer le service aux usagers à court terme ?*

La première concernait l'offre de transport sur le Val d'Yerres Val-de-Seine. Mme RAGOT a répondu à beaucoup de questions, mais nous notons comme vous un certain nombre de dysfonctionnements liés pour partie aux spécificités propres du transport scolaire. Ce sont des problèmes récurrents puisque, malheureusement, comme vous le savez le transport scolaire s'organise à l'heure de pointe au moment où le nombre de véhicules disponibles est le plus limité. Chaque année nous sollicitons IDFM pour ajuster l'offre à la demande mais avec les difficultés que vous soulignez et que nous ne méconnaissons pas.

S'agissant du réseau de transport, Valérie RAGOT avait répondu en partie déjà dans son intervention en disant que c'était quelque chose qui était suivi de très près avec des difficultés de ressources humaines qui sont plutôt derrière nous désormais puisque Keolis, ici comme sur l'ensemble du pays, a su résorber et recruter le nombre de conducteurs nécessaire au service sur le Val d'Yerres Val-de-Seine.

*A contrario*, nous devons faire face à une autre difficulté liée au matériel et liée notamment au sujet évoqué par Valérie RAGOT de dépôt bus et de transformation du dépôt de bus de Draveil qui devait se faire avec une autre énergie et qui devra désormais être une énergie électrique. IDFM est en discussion avec le propriétaire du terrain pour l'acquérir avant d'effectuer des millions de travaux. Le calendrier de transformation de ce centre a malheureusement dérapé et les prévisions faites initialement ne sont plus du tout dans les clous, ce qui entraîne un vieillissement du matériel utilisé sur notre réseau et donc des pannes de façon beaucoup plus nombreuses que par le passé avec des enjeux de maintenance, etc.

La cause est connue, elle est liée à ce décalage dans le chantier qui est souhaité par tous de verdissement de la flotte et d'utilisation de matériel électrique sur notre territoire. Vu que cela va prendre du temps, il faut que d'autres solutions soient utilisées. J'en ai reparlé avant l'été à IDFM et j'ai d'ailleurs rappelé il y a trois semaines IDFM et le gestionnaire du réseau pour indiquer qu'il fallait trouver des solutions et faire venir du matériel plus récent pour éviter ces problèmes de

maintenance qui expliquent une partie des suppressions et des retards sur les lignes de bus. J'espère que l'on pourra avancer.

J'en profite d'ailleurs pour vous indiquer - cela faisait partie des informations du président - que le nouveau réseau de bus qui a été travaillé avec l'ensemble des villes depuis plusieurs années a été validé en bureau communautaire il y a de cela huit ou neuf mois. Le nouveau réseau de bus va être mis en place juste après les congés d'hiver. Il sera présenté dans le journal de l'Agglomération et sur chacune des communes. Il vise à un renfort de certaines fréquences et surtout à relier des lignes pour favoriser les liaisons intercommunales à l'échelle du Val d'Yerres Val-de-Seine et au-delà du Val d'Yerres Val-de-Seine notamment dans la liaison avec la gare de Juvisy.

Je peux peut-être demander en avance de phase au cabinet une note sur ce nouveau réseau et que les *slides* sur le nouveau réseau soient transmis à l'ensemble du conseil communautaire avant que la communication ne soit réalisée au mois de décembre.

### Rixes

*Notre territoire a encore été témoin de drames et de déplorables incidents liés à des rivalités entre des quartiers.*

*Selon le plan anti-rixes de l'agglomération, l'étude sociologique a été restituée le 26 septembre aux associations, pouvez-vous nous partager les grands enseignements que vous en avez tirés ?*

La deuxième question posée par Mme CIEPLINSKI concernait le plan anti-rixes de l'Agglomération et la réunion qui s'est tenue ici le 26 septembre dernier avec les associations. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de vous remettre dès demain le document présenté lors du GPO le 1<sup>er</sup> octobre dernier et de vous indiquer la disponibilité des services et des élus et notamment de Thomas CHAZAL.

Si vous souhaitez aller plus loin, un diagnostic sociologique a été établi sur le phénomène de rixes avec quelques propositions d'actions qui sont pour certaines déjà mises en œuvre sur le territoire - je pense aux associations de quartiers, notamment à Vigneux, aux associations de parents qui se mobilisent pour prévenir et contenir les phénomènes de rixes que nous pouvons

rencontrer. Mais il y a d'autres préconisations dans ce document que l'on vous transmettra dès demain.

Je ne sais pas si le document existe sous format électronique mais on peut le transmettre à tous les membres du Conseil communautaire.

**M. PRIVAT.**- Sur ces rixes, il a été reconnu par la police que nous sommes l'Agglomération où il y a le plus de rixes dans le département et presque au niveau de la France. Cette année, nous atteignons 34 rixes au mois d'octobre, alors que l'année dernière à la même époque nous étions à 22 rixes. Aux Bergeries, avant-hier soir, il y a eu la mise à feu de deux commerces qui avaient eu des problèmes puisqu'on avait tiré dessus à l'arme longue. Il faudrait s'inquiéter auprès de la préfète parce que les forces de police, ce qu'ils reconnaissent eux-mêmes, ne sont pas aux effectifs par rapport à l'Agglomération que nous sommes.

Vous lirez le bilan qui a été transmis il y a trois jours des résultats des rixes ainsi que de toute la délinquance sur les communes et vous serez surpris quand vous lirez cela. J'étais dans la police, je sais comment cela se passe, on fait dire ce que l'on veut aux résultats que l'on a et aux statistiques. Je suis surpris quand je vois cela. Je suis effaré quand l'on me dit qu'il y a des baisses, par exemple au niveau des tapages, qu'il n'y a plus rien. Bien entendu, ils répondent qu'il n'y a pas de personnels quand on les appelle, donc la statistique est vite faite. Vous regarderez les documents et vous serez surpris des résultats. Au niveau de l'Agglomération, je pense que tous les maires devraient interpeller la préfète sur le sujet.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. La réponse a été au-delà de la question de Mme CIEPLINSKI.

#### **Installation d'une déchèterie à Crosne**

*Le projet d'installation d'une déchèterie à Crosne a été abandonné suite à l'étude de pré-diagnostic écologique menée par le cabinet BIOTOPE fin 2023 du fait de l'existence d'une zone naturelle humide protégée de 1861m<sup>2</sup>, relevée sur la parcelle d'une superficie totale de 0,6ha. Il semblerait que la réflexion sur une mutualisation avec le SIREDOM se soit approfondie pour conclure à une saturation du centre de collecte de Montgeron et à un éventuel un projet commun SIVOM/SIREDOM avec Valenton et Villeneuve-Saint-Georges, qu'en est-il précisément ?*

La troisième question concernait l'installation d'une déchèterie à Crosne. Je vous confirme que le terrain que nous avons envisagé ne peut malheureusement pas accueillir la déchèterie. Nous nous sommes rapprochés de l'EPT 12 pour voir s'il y avait des capacités sur leur déchèterie, mais malheureusement, là aussi les capacités sont atteintes. Nous travaillons toujours sur la recherche d'un emplacement sur Crosne pour répondre aux besoins des habitants. Nous avons avancé sur un certain nombre d'autres dossiers avec la réouverture au début de l'année prochaine de la déchetterie côté SIREDOM de Vigneux-sur-Seine qui fait l'objet de travaux conséquents. Par ailleurs, au premier trimestre 2026 doit également ouvrir la déchèterie d'Épinay-sous-Sénart sur laquelle les travaux ont débuté sur le territoire du SIVOM. Cela faisait partie des informations que je devais partager avec vous.

Il y aura une amélioration de la capacité de recueil des déchets de nos concitoyens mais nous avons conscience que ce n'est pas encore suffisant pour faire face aux besoins. Nous continuons à y travailler.

## Piscines

*Les enseignants qui emmènent leurs élèves à la piscine comme le prévoit le programme doivent désormais prendre en charge un groupe dans certaines piscines de l'agglomération alors qu'ils ne sont pas à notre connaissance formés pour ça d'une part et d'autre part qu'ils ne peuvent pas faire le suivi des autres groupes d'enfants pendant ce temps, quelle est la politique de l'agglomération à ce sujet et comment la sécurité des enfants est-elle assurée ?*

La quatrième question posée concernait l'encadrement par les enseignants des cours de natation dans les piscines. La participation des enseignants est parfaitement prévue par le code de l'Éducation nationale et notamment le bulletin officiel du 3 mars 2022 qui précise que la mission des professeurs est non seulement d'organiser leur enseignement mais aussi d'assurer la sécurité des élèves pour le premier degré. L'enseignement de la natation est assuré sous la responsabilité du professeur de la classe.

Ce sont des mesures qui sont mises en place depuis longtemps sur le territoire de l'Agglomération du Val d'Yerres Val-de-Seine et qui nous semblent nécessaires puisque les adultes concourent à la pratique et à l'encadrement de la natation.

Sans rallonger sur notre temps de conseil communautaire, je voulais partager avec vous les dernières informations pour vous indiquer que le 20 novembre, à l'occasion du Salon des maires, nous signerons le contrat d'objectif territorial avec l'ADEME pour devenir territoire engagé dans la transition écologique.

Les travaux de géothermie de prolongation entre Vigneux et Montgeron sont achevés, ce qui va permettre la chauffe de toute la résidence de la forêt. Ce réseau de géothermie ; qui est évidemment beaucoup plus vertueux d'un point de vue écologique, est une étape très importante de déploiement de la géothermie sur le territoire. La date d'inauguration fixée au 22 novembre a été reportée.

Nous avançons sur le plan vélo avec un certain nombre d'études concernant la route de Quincy-sous-Sénart, l'itinéraire F entre Draveil et Vigneux par la RD 448 ou la Plaine d'Épinay.

Par ailleurs, 250 habitants de l'Agglomération ont bénéficié de l'aide que nous avons adoptée lors du Conseil communautaire du printemps dernier ; les habitants se sont saisis de ce dispositif, d'ailleurs un peu au-delà des prévisions que nous avons faites mais nous souhaitons le succès de ce dispositif très utile pour favoriser les mobilités actives.

Je voudrais saluer le succès du forum de l'emploi qui a réuni 69 exposants et qui a proposé 800 offres d'emploi aux acteurs du territoire. Un certain nombre de débats se sont tenus sur l'entrepreneuriat ou sur la transition écologique. Comme chaque année s'est renforcée d'année en année notre manifestation autour d'Octobre rose en forêt de Sénart avec un grand succès puisque nous avons eu 1 500 participants et plus de 10 000 € de collectés.

Enfin, je vous indique - on aurait pu le préciser lors des échanges qui se sont tenus ce soir sur le rapport d'activité des déchets - que nous pourrions peut-être au prochain conseil communautaire le 19 décembre faire la présentation aux membres du conseil communautaire, que nous allons sur le territoire du SIREDOM puisque sur le territoire du Val d'Yerres nous sommes déjà en conformité....

Vous vouliez que j'intervienne sur le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés en lien avec le SIREDOM. Ce programme est très important pour réduire le volume des déchets avec un objectif de moins 10 kilos par an et par habitant tous les ans pendant 6 ans. C'est une demande récurrente qui fait l'objet de débat dans cette assemblée. Nous allons également à partir du 1er janvier prochain, sur le territoire du SIREDOM, lancer la collecte des biodéchets au domicile de façon uniforme entre les individuels et les collectifs. Cela va faire l'objet d'une communication à tous les habitants puisque c'est un changement d'habitudes ; les biodéchets seront à positionner dans des petits sacs biodégradables à mettre dans la poubelle grise. C'est un geste très important que nos concitoyens doivent prendre en main à partir de janvier prochain...

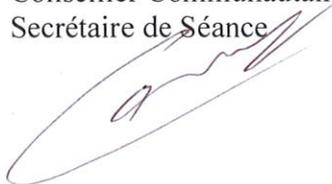
**Dans la salle.**- C'est juillet, pas janvier.

**M. le PRÉSIDENT.**- En effet, c'est en juillet l'ouverture. Il y a un enjeu fondamental puisque nos poubelles sont composées de biodéchets qui font l'objet d'un traitement différent.

Voilà les informations que je voulais partager avec vous ce soir. Je vous remercie de votre participation. Nous ne nous réunirons pas à Draveil la fois prochaine pour des raisons de chauffage. Je vous donne dès à présent rendez-vous au prochain conseil communautaire.

*(La séance est levée à 22 h 03.)*

Gilles CARBONNET  
Conseiller Communautaire  
Secrétaire de Séance



François DUROVRAY  
Ministre délégué aux Transports  
Président de la Communauté d'Agglomération  
du Val d'Yerres Val de Seine

